COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU MERCREDI 14 AVRIL 2021 A 18H00

<u>Etaient présents</u>: Ali BENYAHIA, Maire, Rebecca COLLET, Léon HOFFMANN, Isabelle REGOLLE, Michel BECQUE, Maryse ALLARD, Eddy DOUCHEZ, Jean-Pierre LE COMTE, Michel GENGEMBRE, Mario MALLIA, Patricia CLAISSE, Patricia DZIKOWSKI, Frédéric MOREAU, Gilles FOURE, Christelle VASSEUR, Magali BIGAILLON, Aurélie BAZZARELLI, Vincent GAILLARD, Tori LEROUGE, José FOSSE, Dominique MARY, Christine LECOMPTE, Michel DOMIN

Absents excusés:

André OBRINGER donne pouvoir à Léon HOFFMANN Farida MARECHAL donne pouvoir à Rebecca COLLET Loïc FREHI donne pouvoir à Tori LEROUGE Nadia MADAOUI donne pouvoir à Michel DOMIN Souad ARBAOUI

Etait absente: Aurélie FATREZ

Monsieur Vincent GAILLARD est nommé secrétaire de séance.

Après lecture des procurations, le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si le procès-verbal de la réunion du 24 mars 2021 appelle des observations particulières.

ADOPTE à l'unanimité.

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Eddy DOUCHEZ, Adjoint aux affaires financières, ressources humaines, commerce et artisanat local qui donne lecture des rapports relatifs aux questions 1, 2, 3, 4 et 5.

1°) COMPTE DE GESTION 2020

Exposé de Monsieur Eddy DOUCHEZ:

La comptabilité du trésorier, receveur municipal, est tenue en partie double et décrit en permanence la situation patrimoniale de la collectivité, c'est-à-dire tout ce que la collectivité possède, tout ce qu'elle doit ou ce qu'on lui doit et la situation de la trésorerie (les disponibilités).

Avant le 1^{er} juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes).

Le compte de gestion comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers),
- le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité.

En outre, le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Le compte de gestion est également soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

En conséquence, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir prendre connaissance, délibérer et se prononcer sur le compte de gestion 2020 du receveur municipal et sa conformité avec le compte administratif 2020.

Il est également demandé au Conseil municipal de bien vouloir mandater Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire remercie Monsieur DOUCHEZ pour cet exposé et remercie l'assemblée pour leur confiance.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

APPROUVE, à l'unanimité, le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur municipal et sa conformité avec le compte administratif 2020 ;

AUTORISE, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2°) COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Exposé de Monsieur Eddy DOUCHEZ:

Le compte administratif 2020 peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	7 580 696,16 €	
Recettes	9 227 673,14 €	
Résultat de l'exercice 2020	1 646 976,98 €	(excédent)
Résultat reporté des exercices antérieurs	1 098 433,36 €	(excédent)
Résultat à affecter (1)	2 745 410,34 €	(excédent)
<u>Restes à réaliser</u>		
Dépenses	0,00 €	
Recettes	0,00 €	
Résultat global section de Fonctionnement	2 745 410,34 €	(excédent)
CECTION DUNIVECTICCEMENT		
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses	2 068 447,68 €	
Recettes	2 612 878,24 €	
Résultat de l'exercice 2020	544 430,56 €	(excédent)
Résultat reporté des exercices antérieurs	681 719,06 €	(excédent)
Résultat à affecter (2)	1 226 149,62 €	(excédent)
		•
<u>Restes à réaliser</u>		
· Dépenses	3 715 821,26 €	
· Recettes	1 318 824,29 €	
Restes à réaliser cumulés (3)	-2 396 996,97 €	(déficit)
P (11 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	1 170 047 05 6	/ 1/2 N
Résultat global section d'Investissement (2)+(3)	-1 170 847,35 €	(déficit)
SYNTHESE DES 2 SECTIONS		
Résultat de clôture hors restes à réaliser (1) + (2)	3 971 559,96 €	(excédent)
Résultat net de clôture (avec restes à réaliser) $(1) + (2) + (3)$	1 574 562,99 €	(excédent)
(1) (2)	. 0, , 002,,,	(3,,000,011)

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la gestion de l'année 2020.

Intervention de Monsieur MARY:

« Si le document qui nous est présenté n'appelle aucune remarque sur le plan comptable ou réglementaire, nous avons des techniciens qui connaissent leur métier et l'exercent de manière toujours aussi remarquable, en revanche il met en lumière un aspect beaucoup plus problématique de la conduite de la politique municipale.

L'importance de l'excédent de fonctionnement peut s'expliquer par la poursuite de la politique de maîtrise des dépenses de fonctionnement, mise en place depuis de nombreuses années, mais aussi, peut-être, par le contexte de crise sanitaire qui induit une réduction drastique des activités municipales dans de nombreux domaines.

A l'inverse, rien ne peut justifier l'ampleur des restes à réaliser de la section d'investissement.

Alors même que l'investissement des collectivités locales avait été sollicité pour soutenir l'activité économique, notre ville s'est presque uniquement contentée de terminer les seuls projets qu'avait engagés l'ancienne majorité.

L'impression que nous avions tous d'une ville à l'arrêt en 2020, se confirme aujourd'hui par les chiffres éloquents d'un résultat d'investissement indigent qui n'affiche que 2 millions de dépenses (y compris le remboursement de la dette en capital, soit près de la moitié) sur les près de 6 millions de crédits inscrits (BP + DM).

Certes, nous savons qu'il serait illusoire de penser réaliser un programme d'investissement à 100 % sur un exercice, mais de là à en oublier les trois quarts, il y a un pas énorme qu'a franchi allégrement la nouvelle équipe municipale, ce dont nous lui donnons acte en ne votant pas ce compte administratif qui révèle combien d'importantes réalisations pour notre ville et le bien-être de ses habitants ont été différées ».

Pas d'intervention de Monsieur DOMIN.

Intervention de Monsieur le Maire :

« Il est dit que lorsque l'on n'a rien à dire, il faut faire de la démagogie.

Monsieur MARY, permettez-moi de vous répondre que l'année 2020 pour l'équipe qui a été mise en place le 24 mai 2020, a été un travail ambitieux, engagé et qui a fait face à tous ses engagements arrêtés lors du budget primitif 2020.

Pour exemple, vous dites que l'ambition n'était pas là. Nous avons réalisé les travaux du cimetière, nous l'avons accompagné, terminé et nous allons poursuivre car il y a eu de nombreux oublis et de nombreuses erreurs dans les études.

Vous parlez que nous n'avons toujours rien fait.... Les travaux du parc Fénelon seront terminés dans un mois, nous avons aussi rattrapé des oublis et aujourd'hui nous pouvons nous féliciter de la réussite des travaux engagés. Nous les avons engagés, n'oubliez pas, en 2020, le 1er septembre de mémoire.

Nous allons encore poursuivre dans les actions d'engagement. Nous avons continué à travailler ; je dis un grand merci à l'ensemble de l'équipe qui m'entoure, aussi les bien les élus que les techniciens.

Nous sommes allés au Département et avons récupéré des subventions qui nous permettent de sécuriser, nous avons travaillé avec le FTU, nous avons sécurisé de la voirie aux abords des immeubles, nous avons travaillé également à acquérir le futur poste de Police municipale qui sera servi en décembre 2021; vous me direz, c'est 2021, ce n'est pas 2020...

Nous avons procédé à la sécurisation du complexe sportif, vous avez aujourd'hui un portique qui permet d'avoir un espace sécurisé.

Maintenant, je vais parler de votre gestion. Le reliquat est l'issue de la catastrophe que vous avez initiée sur les trois années où vous étiez en gestion.

Vous étiez l'adjoint aux finances, parlons de votre gestion!

Vous parlez du Village – nous sommes sur une opération de 1,5 millions d'euros ; sur cette opération, vous n'avez pas été en capacité de défendre ce dossier. Nous sommes aujourd'hui en de ça de la capacité de financement.

Pensez-vous que je vais engager 1,5 millions d'euros en sachant que je n'ai pas les subventions ? Bien au contraire.

Nous avons perdu 2,3 millions d'euros avec le SIARB parce que ce dossier n'a pas été défendu.

Nous sommes allés nous égarer sur la résidence du Ruissard parce que nous n'avons pas travaillé au préalable la possibilité aux riverains de pouvoir décider de ce qu'ils voulaient dans leur quartier.

Aujourd'hui, nous reprenons et retravaillons les dossiers.

Nous avons rencontré la nouvelle entité qui gérait l'assainissement, nous leur avons expliqué qu'il y avait un projet d'intérêt. Au mois de septembre, nous commençons l'assainissement pour le terminer sur l'année 2022. L'assainissement sera intégralement refait rues des Poilus, Georges Mortuaire et nous aurons la création du futur Chemin rouge pour lequel nous sommes allés concrétiser la faisabilité.

Ce sont les écueils de trois années d'égarement, c'est la reprise du dossier de 2020 sur lequel nous nous sommes engagés quasiment d'arrache-pied dès le 24 mai 2020 pour être au fait des sujets dès le 1er septembre 2020.

Nous pouvons poursuivre encore dans ces écueils...

Il y avait la rue du Droit où le SIARB avait entamé des travaux d'assainissement où nous aurions pu travailler de concert avec le SIARB.

Nous sommes allés chercher le Plan de relance avec le Conseil régional. Nous avons récupéré les crédits qui nous permettent d'offrir décemment des trottoirs au droit des propriétés rue du Droit.

Nous avons ainsi pu inscrire la réfection de la rue Jean Jaurès entre la chapelle et la place verte, ce qui va permettre à la rentrée de juin de voir purger cette catastrophe urbaine.

Nous avons travaillé avec le Président d'agglomération pour essayer de faire intégrer cette entrée de ville dans le cadre du programme des équipements de l'agglomération et son cheminement.

Voilà tout ce qui a été entrepris alors quand vous me dites que nous n'avons pas tout réalisé – oui nous n'avons pas tout réalisé – vous avez capitalisé pour le Ruissard. Aujourd'hui, nous allons nous battre pour cette opération. Nous avons établi un plan pluricommunal d'investissement avec l'objectif de livrer en 2025.

Vous parlez de l'écueil sur le reliquat, je peux vous dire que la rue des Poilus sera réalisée au terme de l'année 2022.

Nous récupérons, en terme d'investissement, la catastrophe de l'école Paul Langevin que nous rattrapons. Nous avons déposé le dossier, nous attendons la décision DETR, soit la DSIL et récemment encore avec une discussion avec le Département, nous allons pouvoir traiter le groupe scolaire Kergomard et Paul Langevin.

S'il vous plaît, arrêtons de faire de la démagogie! Je ne suis pas là pour faire de la politique, je travaille à la réalité. Beuvrages voit les choses, quand les beuvrageois voient le parc terminé, ils se disent qu'il y a des travaux qui sont réalisés, lorsqu'ils voient le cimetière qui est livré pour la Toussaint, ils se disent que les travaux sont réalisés, lorsqu'ils voient le complexe sécurisé, ils se disent que les travaux sont faits ...

Pour 2021, il y a 21 opérations et nous verrons nos opérations 2021. Nous avons encore un reliquat et vous direz encore mais Monsieur le Maire, vous inscrivez 6,5 millions d'euros d'investissement et vous êtes encore avec un excédent non consommé d'environ de 3 millions d'euros. Arrêtons, s'il vous plaît, je ne suis pas là pour faire une compétition politique, à celui qui ira dire j'ai la plus grande ou j'ai la plus petite... Je fais Monsieur, nous faisons et c'est ça qui est important.

Je ne suis pas là pour dire que les résultats des non consommés c'est parce que nous rattrapons ce que vous n'avez pas été capables de structurer.

<u>Intervention de Monsieur MARY</u>: «je ne vous ai jamais entendu! Vous me parlez du Ruissard, vous étiez présents dans les réunions de bureau municipal où nous nous sommes posés la question.

Vous aviez toute l'attitude pour corriger ce que vous appelez maintenant des erreurs.

Vous étiez en charge des affaires comme je l'étais au même titre adjoint au Maire.

Vous parlez de la réalisation du cimetière, il s'agit d'une opération ancienne, le parc Fénelon est une réalisation de l'ancienne majorité, le Village c'était un projet dont les études ont été inscrites.

Il y a des réalités et vous voulez effectivement ne pas polémiquer et ne pas avoir un discours de bonimenteur de foire. Excusez-moi, aujourd'hui, la réalité est dans les documents qui nous sont soumis. Nous avons des crédits inscrits, des crédits consommés et un delta et c'est sur ce delta que je m'inquiète, car il est énorme. Entre juillet et novembre 2020, nous n'avons pas eu de conseil municipal. Effectivement, s'il n'y a pas de réunion, les dossiers ne peuvent pas avancer.

Vous parlez de vos réseaux, je ne sais pas à quoi vous faites allusion mais la réalité est que nous sommes la seule commune de la strate à ne pas être présente dans l'exécutif de l'agglomération.

Effectivement, des choses ont pu être réalisées plus ou moins bien mais rappelez-vous, vous y étiez, que vous aviez pris votre part et vous ne pouvez pas faire comme si vous débarquez de nulle part. Vous étiez adjoint lors de la précédente mandature.

Quant à la question du SIARB, vous m'excuserez mais elle ne s'est posée qu'après votre élection ».

Intervention de Monsieur le Maire:

Si nous voulons entrer dans une joute politique, rappelons-nous dans quel contexte nous avons eu à gérer durant ces trois années les arbitrages. Il y a le huis clos du bureau et vous savez que mes positions dans le bureau étaient claires. Il y a la position du bureau, ensuite il y a la position dite de majorité devant le Conseil municipal. J'ai toujours eu une fidélité d'exécutif.

N'oubliez pas que j'étais investi peut-être par défaut premier adjoint et ce que j'ai eu souvent à contester à Madame le Maire comme je le dis aux uns et aux autres, c'est cette situation qui a généré un blocage total où un côté obscur le droit de parole n'était pas là, nous ne pouvons pas s'exécuter donc j'ai observé les choses.

Nous n'allons pas reprendre le huis clos de la période transitionnelle qui a été une période catastrophique et c'est ce qui a conduit au démantèlement du projet initial de 2001. Aujourd'hui, je reprends un flambeau et je suis fier de me dire que l'objectif premier quand vous dites le réseau, le fait de rentrer dans un exécutif d'agglomération, j'aurai pu et je vous le dis ouvertement lorsque j'ai rencontré Monsieur le Président dès juillet, j'aurai pu intégrer cet exécutif, il me l'a proposé mais je n'étais pas là pour aller chercher une gamelle. Je vous le dis, quand j'étais dans le bureau de Monsieur Laurent DEGALLAIX, je suis d'abord allé lui dire : « Monsieur le Président, ce que je souhaite, c'est que la ville de Beuvrages soit terminée telle que la convention ANRU a été signée, que l'agglomération confirme son engagement premier et c'est ça que j'ai passé comme pacte avec Monsieur Laurent DEGALLAIX, c'est de faire en sorte qu'il termine Beuvrages, c'est terminer la rue Gressiez, c'est terminer les opérations sur lesquelles Valenciennes métropole avait les emprises, c'est cela que j'ai négocié et rien d'autre et je tiens à vous le dire, rien d'autre.

Ensuite, ce qui m'est arrivé en prenant la position du SIARB, Monsieur le Président m'a dit et cela s'est passé après l'élection du bureau, je souhaiterai que tu puisses clôturer le SIARB dans les meilleures conditions possibles. Ça été un combat de tous les jours, je l'ai fermé proprement, ce qui m'a valu à la suite de ça, de pouvoir reprendre les opérations de Beuvrages au sein du SMAV et je remercie encore Madame DUPIRE, la Présidente.

Voilà ce que j'ai à dire ».

Intervention de Monsieur MARY:

« juste pour terminer, le fait d'avoir un représentant au sein de l'exécutif de l'agglomération, à mon avis, ne contredisait pas le fait de vouloir terminer la période ANRU telle qu'elle avait été prévue.

Ensuite, vous avez dans votre équipe quelqu'un qui était Vice-président du SIARB, si vous avez quelque chose à reprocher au SIARB, lavez votre linge sale en famille et voyez ce qu'il s'y passe. Mais je le dis aujourd'hui, on se base sur des chiffres; ils ne sont pas bons. Vous en avez l'explication, vous étiez aux affaires, vous étiez premier adjoint et aviez tout le loisir de vous exprimer et j'irai même jusqu'à dire d'avoir le courage politique de vous exprimer si vous n'étiez pas d'accord, or vous ne l'avez jamais fait et j'ai ici quelques témoins qui peuvent en attester.

Intervention de Monsieur DOMIN:

« je suis un peu consterné d'écouter ce que j'entends parce que vous faisiez partie tous les deux de la même majorité.

Je suis donc abasourdi de ce que j'entends, de ce que l'un reproche à l'autre, etc.

Vous étiez premier adjoint. Je faisais à l'époque mes remarques. Ça n'a pas lieu d'être ici ce lavage de linge sale « c'est de ta faute, il y a 3 ans... ».

Vous y avez participé tous les deux. Je suis surpris de voir ce combat.

En même temps, effectivement il y a des choses qui ont été entreprises et d'ailleurs j'en parlerai tout à l'heure et j'ai l'impression que l'on fait exactement la même politique, il n'y a pas de changement pour moi : toujours faire des maisons, des maisons, alors qu'on a un mal fou à faire venir les gens.

On parle encore de nouvelles constructions, je trouve ça très embêtant. J'espère que l'on ne va pas revenir sur le passé. Mais surtout on ne va pas revenir pendant trois sur ce qu'il s'est passé.

Vous y étiez et quand on n'est pas d'accord, on s'en va, et vous n'êtes pas parti.

Moi, quand je ne suis pas content quelque part, je m'en vais, quand je n'ai pas la majorité, je pars. Voilà ce que je voulais dire.

Intervention de Monsieur le Maire:

« Monsieur DOMIN, vous dites constructions, constructions.... Nous allons reprendre les dossiers particuliers. Je ne vais pas reparler encore de la résidence-services pour laquelle je vais à nouveau remercier notre service juridique parce que c'était un vrai va-et-vient pour pouvoir concrétiser finalement le projet, il y a eu l'intention, la signature.... Mais après sont arrivés quelques os administratifs que nous avons pu lever, je dis bien, les rues sont là, nous travaillons.

S'agissant de Pierres et Territoires, nous étions en train de partir exactement sur le même délire qu'avec Nexity. Nous remettons les gens autour de la table, faisons le parallèle avec ce qu'est l'immobilier à Beuvrages, nous ramenons Nordsem, Neoximo, Tisserin, l'agglomération, et à partir de là, nous revoyons le prix des maisons à vendre et à partir de là, nous avons réussi à vendre la moitié du programme.

Pratiquement, toutes les semaines, Monsieur TRELCAT reçoit la situation du site. C'est vendu!

S'agissant de la Couture, idem, un travail est réalisé avec Partenord, nous retravaillons et reprenons le dossier, révélons les difficultés qui pourraient apparaître sur la réalisation de ce projet.

Aujourd'hui, nous avons la moitié du programme qui est réservée – opérationnalité : septembre.

Pareil pour le centre-ville concernant les maisons Tisserin.

Lors du dernier Conseil municipal, avec Pronobis, notre projet derrière la résidence Duclos, opération en vente sur plans, il s'agit d'un produit défiscalisé. Le permis de construire a été déposé, l'opération sera réalisée.

Aujourd'hui, nous avons la chance d'une part de pouvoir construire, de pouvoir offrir une diversité de logements dans le cadre du parcours résidentiel. Nous avons la possibilité de maintenir une population avec l'ambition de la mener à 7 500.

L'objectif est de maintenir les dotations, de gagner en fiscalité, en recettes fiscales et derrière il y a toute une ambition, je dirai, de dynamique locale.

Nous travaillons aussi avec l'ANCT et l'Etat sur la future maison de santé.

Aujourd'hui, nous sommes dans une dynamique d'une ville qui est jeune, qui propose, qui bâtit et qui construit son avenir, c'est ça qui est important pour moi.

En terme de surface à l'habitation sur Beuvrages, nous avons récemment un propriétaire terrien qui est venu me voir, qui est motivé pour vendre ses terres à un promoteur. Nous avons encore appris récemment qu'un autre artisan sur le secteur demande un certificat d'urbanisme pour vendre éventuellement à un promoteur, cela veut dire qu'il y a une demande.

Nous sommes sur une dynamique forte de recherches à construire. Beuvrages est dans un halo d'appel d'air, nous saisissons l'opportunité, nous sommes dans la bonne couronne.

Dernièrement, nous avons publié sur la page Facebook de la ville la situation de la ville en terme de bienêtre dans le cadre des villes et villages de France, nous sommes classés 5ème dans la strate à l'échelle du Département. Je trouve que ce n'est pas mal, cela veut dire que l'on est bien et que nous poursuivons ce même élan.

<u>Intervention de Monsieur DOMIN</u>: précise que ça fait des années que nous parlons que la population va augmenter.

Intervention de Monsieur le Maire : « Monsieur DOMIN, j'entends bien. Je vous assure que nous allons prendre à chaque Conseil municipal, le point de température sur la progression de la ville de Beuvrages et vous verrez que ce point de température monte à grandir car aujourd'hui la population vient et demande. J'étais encore hier avec le Président du Directoire de SIGH, motivé pour Beuvrages. Je rencontre prochainement le Directeur de Partenord, il y a une ambition également.

Vous pensez que Beuvrages est le petit Gaulois à part dans l'arrondissement de Valenciennes.

Je vous ai parlé de fiscalité, les gens commencent à comparer mais regardent aussi les services. Nous avons un certain nombre de services qui s'offrent à la population, et sommes une des seules villes qui se « porte bien » sur l'aspect médical et paramédical ».

<u>Intervention de Monsieur DOMIN</u>: précise que ce n'est pas de ça que je vous parle. A Beuvrages, nous construisons, nous construisons et il n'y a personne qui vient.

Intervention de Monsieur le Maire: « ne dites pas ça Monsieur DOMIN, je vous ai dit qu'à chaque Conseil municipal, à chaque fois je vous mettrai un tableau et vous dirai nous étions à autant et en 2025, je vous dirai voilà où nous sommes. Et là, vous me direz Monsieur le Maire, vous aviez raison, nous avons fait un beau pari et ça marche. Si, en 2025, nous nous sommes trompés, nous nous prendrons une grosse baffe en 2026 et vous aurez l'opportunité éventuellement de proposer une alternative.

Je vous remercie, Messieurs DOMIN et MARY, pour votre contribution.

Monsieur le Maire quitte la salle après avoir confié la présidence de la séance à Monsieur Eddy DOUCHEZ, Adjoint aux affaires financières, ressources humaines, commerce et artisanat local,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, sur proposition de Monsieur Eddy DOUCHEZ,

APPROUVE, par 21 voix pour 5 contre (Mme LECOMPTE, MMrs FOSSE, MARY, Mme MADAOUI (procuration), Mr DOMIN), le Compte administratif de l'exercice 2020.

Monsieur le Maire qui a été invité à réintégrer la salle, remercie Monsieur Eddy DOUCHEZ, Adjoint aux affaires financières, ressources humaines, commerce et artisanat local de son exposé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal sur proposition de Monsieur le Maire,

- DECIDE, par 22 voix pour et 5 abstentions (Mme LECOMPTE, MMrs FOSSE, MARY, Mme MADAOUI (procuration), Mr DOMIN), d'affecter en totalité le résultat d'investissement de 1 226 149,62 € en report d'investissement au compte 001 « Excédent d'investissement reporté » ;
- DECIDE, par 22 voix pour et 5 abstentions (Mme LECOMPTE, MMrs FOSSE, MARY, Mme MADAOUI (procuration), Mr DOMIN), d'affecter le résultat de fonctionnement de **2 745 410,34 €** de la manière suivante :
- √ 1 581 140,59 € en réserves au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé »,
- ✓ 1 164 269,75 € en report de fonctionnement au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté ».

	AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		
Résultat de fonctionnement			
A. Résultat de l'exercice*			1 646 976,98 €
B. Résultats antérieurs reportés*	ligne 002 du Compte Administratif		1 098 433,36 €
C. Résultat à affecter	= A. + B. (hors restes à réaliser)		2 745 410,34 €
	Si C. est négatif, report du déficit en D 002		
Solde d'exécution de la section d'inv	estissemen t		
D. Solde d'exécution cumulé d'investi	ssement*		
	D 001 (si déficit)		
	R 001 (si excédent)		1 226 149,62 €
E. Solde des restes à réaliser d'investis	sement*		
Besoin de financement		-	2 396 996,97 €
Excédent de financement			
F. Besoin de Financement	F. = D. + E.	-	1 170 847,35 €
AFFECTATION = C.	C. = G. + H.		2 745 410,34 €
1) G. Affectation en réserves	R 1068 en investissement G = au minimum couverture du besoin de financement F.		1 581 140,59 €
2) H. Report en fonctionnement	R 002		1 164 269,75 €
3) OU Deficit reporté si C. négatif	D 002		- €

^{*} précédé du signe + (si excédent) ou - (si déficit)

3°) FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2021

Exposé de Monsieur Eddy DOUCHEZ:

La réforme de la fiscalité locale en cours vise à supprimer d'ici à 2023 la taxe d'habitation sur les résidences principales pour tous les foyers. C'est ainsi qu'à l'issue de l'année 2020, après trois années de baisses successives, 80 % des contribuables bénéficient du dégrèvement intégral de leur taxe d'habitation. En 2021, les 20 % restants bénéficieront d'un dégrèvement de 30 % sur leur cotisation, puis 65 % en 2022, et enfin 100 % en 2023.

Depuis l'année dernière, les communes ne votent plus de taux de taxe d'habitation.

Si l'article 16 de la loi de finances pour 2020 prévoyait déjà la suppression de la taxe d'habitation sur les locaux affectés à l'habitation principale et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales, ce nouveau schéma de financement actant la suppression définitive de la taxe d'habitation comme recette perçue par les communes n'est entré en vigueur qu'au 1 er janvier 2021.

Pour rappel en 2020, le taux de taxe d'habitation avait été gelé à hauteur de celui appliqué en 2019, soit 25,87% et afin de tenir compte de l'absence de pouvoir de taux sur la taxe d'habitation, le produit attendu de la fiscalité directe locale avait été calculé en excluant le produit prévisionnel de taxe d'habitation.

Pour cette année, la mise en place du nouveau schéma de financement se traduit pour les communes par une perte financière, compensée par la redescente du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties du département, à laquelle sera appliqué un coefficient correcteur figé dans le temps et destiné à neutraliser les effets de la réforme.

Concrètement, pour la commune de Beuvrages, ce coefficient correcteur a été fixé par calcul à 1,666091 et le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties qu'il convient de voter est l'addition du taux communal (pour mémoire 29,06 % en 2020) et du taux départemental de TFPB de 2020 de 19,29%.

En effet, il est prévu que les communes perçoivent en 2021, toutes choses égales par ailleurs, un produit fiscal égal à celui de 2020 en tenant compte de la variation des bases d'imposition.

Il est rappelé à cet effet que la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives est fixée à + 0,2 % pour 2021.

En dépit de cette période d'ajustement, la loi autorise les communes à faire varier leurs taux, en particulier leur taux de taxe foncière sur les propriétés bâties, à la suite d'un réaménagement des différentes règles de lien.

Pour 2021, une baisse des taux a été envisagée. Toutefois, considérant le manque de visibilité en matière de recettes de fonctionnement du à la fois à l'impact de cette réforme mais aussi à l'absence de notification pour l'heure des dotations d'Etat, il est proposé au Conseil municipal de conserver pour cette année encore des taux identiques à ceux de 2020 en ajoutant au taux communal de taxe foncière bâtie le taux départemental de 19,29 % soit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties

48,35 % (29,06 % + 19,29%)

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties

97,17%

Selon l'impact à venir de cette réforme, et les notifications à venir des dotations, la baisse envisagée des taux précités pourra intervenir l'année prochaine.

Monsieur le Maire remercie Monsieur DOUCHEZ pour cet exposé.

Intervention de Monsieur le Maire:

« Comme il est indiqué dans le paragraphe qui termine la page 5, il est indiqué que nous avions envisagé une baisse des taux.

Pour rappeler un peu le calendrier des informations sur les différentes dotations dont nous disposons, lorsque nous avons clôturé le budget primitif, nous l'avions arrêté comme il a été précisé en Commission, le vendredi sans avoir connaissance des dotations d'Etat.

Nous ne savions pas si l'Etat allait imputer à notre dotation une réduction du fait de l'exercice délicat du COVID. Par précaution, nous avons maintenu les taux tels qu'ils étaient et nous avons eu la bonne surprise, après avoir édité le budget primitif, le lundi de Pâques, de voir que nous avions 100 000 € de plus par rapport à 2020.

Au titre de l'exercice, il était convenu que nous rattrapions sur deux années l'augmentation que les beuvrageois avaient subie dans le cas de l'ancienne mandature.

L'engagement qui a été pris dans le cadre de l'exercice de la majorité et qui est présenté également lors de la commission, est que la réduction se fera intégralement lors de l'exercice 2022. Nous savons que nous avons 100 000 € et que l'impact de la réduction avec l'application du sigle Coco (coefficient correcteur) que Monsieur MARY avait cité, l'impact serait de 42 000 € sur le budget, ce qui veut dire que sur les 100 000 € d'augmentation, les 42 000 € seraient absorbés.

Sur le principe, nous figeons ce budget avec les taux, ce qui veut dire que maintenant sur la feuille d'impôts que les administrés recevront, il y aura le nouveau taux figé qui est notre taxe foncier bâti ajouté à celui du Département et nous savons donc maintenant qu'en 2022, nous rattraperons l'intégralité de l'augmentation, nous reviendrons aux taux de 2014.

Aujourd'hui, il est demandé au Conseil municipal d'acter le gel de ces taux et l'intégration de ce nouveau taux suite à la réforme de la fiscalité ».

Intervention de Monsieur MARY:

« C'est avec un étonnement amusé que j'ai découvert mardi dernier en commission des finances cet exposé. Je m'explique :

Monsieur le Maire, qui n'a désormais plus rien à envier à son modèle d'outre atlantique Donald Trump dans ses rapports avec la presse, s'est, comme à son habitude, fendu d'une diatribe sur sa page Facebook à l'encontre du compte-rendu du Conseil municipal paru dans la Voix du Nord.

Si, pour le précédent article, il accusait le correspondant local de partialité, il lui reproche cette fois l'omission d'une partie du débat qui portait sur les réserves que j'avais émises quant à la diminution dès cette année de nos taux de foncier dans cette période de réforme de la fiscalité locale, oubliant au passage de rappeler qu'il avait lui-même voté sans réserve les augmentations de 2014 et 2015.

Alors qu'elle ne fut pas ma surprise de voir dans le texte de présentation de la fixation de la fiscalité locale, d'importantes similitudes avec la position que je défendais lors du débat d'orientations budgétaires, avec des extraits quasi paraphrasés de mon intervention ; celle-là même qui avait suscité l'ire de notre bouillant édile.

Par exemple, alors que je disais lors de notre dernier Conseil : « Dans cette période d'incertitude... Il nous semble imprudent d'envisager, sans en mesurer les répercussions futures, la diminution des taux ». Je lis aujourd'hui : « toutefois considérant le manque de visibilité en matière de recettes de fonctionnement... il est proposé au Conseil municipal de conserver pour cette année encore les taux identiques à ceux de 2020... » Vous conviendrez cher(e) collègues que, quelle que soit la manière dont vous lisez ces deux phrases, elles ont exactement la même signification.

Si la pratique du double langage, selon que l'on s'exprime sur les réseaux sociaux ou au sein de l'assemblée élue, peut faire sourire, elle pose néanmoins un réel problème de démocratie à l'heure où malheureusement le public ne peut quasiment plus assister à nos réunions et donc avoir une connaissance précise de la réalité des débats; Facebook et les dérives qu'il autorise n'étant pas, comme nous l'avons déjà souligné, un support acceptable pour l'expression de la démocratie locale.

Pour en revenir à la question de la fiscalité proprement dite, j'avais, lors du ROB, demandé que des simulations des baisses envisagées nous soient présentées en Commission des finances.

Cette demande a été en partie satisfaite puisqu'un tableau nous a été fourni estimant à 278 783 € la perte liée au retour aux taux de 2014 sur la durée du mandat.

En revanche, la simulation de l'impact sur les foyers n'avait pu être réalisée. Nous avons donc fait nous-même ce calcul sur la base d'une habitation représentative du parc privé de la ville. Je peux même vous indiquer l'habitation en question. Dans notre exemple, si cette mesure avait été appliquée dès cette année, la baisse annuelle n'aurait été que 18.90 €.

Je vous mets en rapport les 278 783,00 € et les 18,90 € et je vous laisse apprécier Cher(e)s Collègues la pertinence de la mesure à la lumière de ces deux chiffres.

Je veux donc rappeler ce qui nous semble n'être que du bon sens économique en réaffirmant qu'appauvrir l'un sans enrichir l'autre ne me semble pas présenter d'intérêt autre que celui d'abonder un discours démagogique sur une redistribution dont on constate le caractère à peine symbolique et sur une très hypothétique augmentation de l'attractivité de la ville. On sait que la fiscalité n'est qu'en dixième position sur les choix d'implantation dans une ville.

Nous voterons donc cette délibération qui, une fois n'est pas coutume, s'aligne en tous points sur la position de notre groupe ».

Pas d'intervention de Monsieur DOMIN.

<u>Intervention de Monsieur le Maire</u> : « Monsieur MARY, vous mettez en exergue le fait que nous ayons repris mot pour mot ou plagiés ou finalement avoir repris votre côté visionnaire en disant finalement que cela a amené à la prudence, vous nous avez rejoint dans votre esprit de dire « attention faisons garde ».

Aujourd'hui, ce que je retiens, ce ne sont pas les 18,90 €, cette somme vous semble peut-être symbolique mais il y a les fameux 6 % du SIARB qu'il faut ajouter. Nous allons refaire ces calculs. Nous avons la chance d'être dans l'ensemble des quartiers, nous allons compiler les feuilles d'impôts ».

Maintenant, vous dites que le taux rentre en 10ème position dans le niveau d'attractivité selon l'Association des Maires de France.

Aujourd'hui, je vois une chose, lorsque je discute avec mes amis Maires des communes voisines, il y a eu une compétition du taux, ce qui fait que la ville de Saint-Saulve est au taquet et est bien « embêtée » parce qu'elle ne peut pas augmenter. Mon ami de la ville de Marly qui est au taquet également et ne peut pas baisser.

A côté de ça, il y a des communes voisines qui profitent un peu de l'opportunité.

Aujourd'hui, je reprends, j'ai mon voisin Raismois qui va se prendre 15 % de fiscalité supplémentaire. Ces usagers, je les vois, nous en parlons, ils disent que Raismes va devenir très cher, je leur conseille de venir à Beuvrages.

Mes amis d'Anzin qui sont dans l'habitat ancien voient leur taxe foncière réactualisée et s'aperçoivent que ça commence à être cher, je leur conseille de venir à Beuvrages.

Je n'ai pas honte de dire que je veux baisser la fiscalité à Beuvrages et je ne dis pas que je vais en profiter pour avoir la manne de l'Etat qui va venir compenser parce que je suis socialement pauvre.

L'Etat nous apporte les moyens de sortir de l'endroit où on nous a installé. Nous avons été fragilisés des années. Aujourd'hui, nous avons le juste retour de l'oubli national et grâce à cette justice nationale, Beuvrages renaît, reprend un nouvel élan et peut réussir à gagner vis-à-vis des autres villes voisines.

Aujourd'hui, par rapport à ces taux, vous précisez que ça représente la somme de 20 €; lorsque je discute avec des contribuables beuvrageois et leur parle de taux ou d'euros, ce qu'ils voient c'est le niveau d'imposition.

Lorsqu'ils viennent pour faire bâtir, ils me demandent combien ils vont payer d'impôts. Je leur réponds que je vais prendre l'exemple d'un raismois qui fait bâtir, ce que paie un anzinois qui fait bâtir, de ce qu'un marlysien va payer quand il va faire bâtir, je leur dis combien ils paieront à Beuvrages s'ils veulent faire bâtir.

Je leur précise également qu'ils ont la chance d'avoir une ville dynamique, qui offre des écoles modernes, des services au sein de la ville et vous y trouverez un havre de paix. Voilà ce qui m'importe.

Aujourd'hui, ce taux fait partie de l'élément de communication d'attractivité de cette ville quoiqu'il en soit, qu'il en devienne.

Maintenant, les termes de prudence, je n'ai pas à rougir de vous avoir entendu comme je n'ai pas à rougir d'avoir pris conseil auprès des financiers, j'ai d'un côté Madame KEIGNART qui fait tourner la machine pour me donner les éléments fiscaux et comptables, j'ai Monsieur TRELCAT qui, dans mon arbitrage, m'apporte sa vision des choses, j'ai mon exécutif autour de moi, j'ai ma majorité et nous échangeons. C'est à partir de ces éléments que je me fonde de mon intime conviction : est-ce que j'ai fait le bon choix, est-ce que nous faisons les bons choix ?? C'est le projet que les beuvrageois ont choisi. J'applique le projet.

Nous nous sommes engagés à baisser la fiscalité, je respecte mes engagements. Ce n'est pas sur 2021, je peux m'en expliquer en précisant que nous avons fait le plus gros effort dès le 24 mai 2020 quand nous avons été élus en acceptant d'endosser de ce qu'ils auraient normalement dû payer.

Ils n'auraient pas dû payer autant si le SIARB n'avait pas été si dépensier mais c'était aussi une politique du Syndicat et aujourd'hui Beuvrages paie son obole pour pouvoir rattraper ces erreurs.

Nous avons acté un taux ; l'année prochaine et c'est un engagement ferme que j'obtiendrai, nous remettrons la fiscalité à celle de 2014.

Vous dites que nous allons perdre 200 000 €, mais c'est vous qui le dites.

Intervention de Monsieur MARY: ce sont vos services qui le disent.

Intervention de Monsieur le Maire:

Non, mes services disent que si je prends aujourd'hui l'assiette fiscale, voilà ce qu'il se passe, si je prends l'assiette fiscale à l'issue de l'année 2021 lorsque nous aurons notre base avec les prochaines constructions, les mutations qui vont réindexer la fiscalité, les choses vont avancer et nous ne serons pas dans le même écueil.

J'ai confiance en mes services dans leurs prévisions et dans leurs préconisations.

Aujourd'hui, nous avons pris un pacte avec la population dans le cadre du projet social et communal que nous leur avons offert et présenté durant la campagne 2020, je m'y tiens, nous nous y tenons et j'aspire qu'au terme de tout cela, les beuvrageois jugeront.

Est-ce que la ville est restée attractive ? Est-ce que la population est venue ? Est-ce que la ville est restée attractive parce que la fiscalité a répondu à leurs attentes ? Est-ce que Beuvrages est restée une ville dynamique par rapport à celle initiée durant le mandat de Monsieur LENQUETTE – paix à son âme – dès 2001 avec son équipe ? C'est tous ces éléments qui m'importent et c'est ce grand rendez-vous que j'aurai en 2026 pour dire : est-ce que nous avons eu tort ou nous avons eu raison ?

Ce que j'aspire est que l'opposition, qui est la démocratie beuvrageoise et qui est présente, me dise : « Monsieur le Maire, oui la ville de Beuvrages a continué son élan, oui la ville de Beuvrages a continué à prospérer, oui la ville de Beuvrages a gagné des habitants, oui la ville de Beuvrages est aujourd'hui une ville importante sur le territoire ».

Ce n'est pas parce que Monsieur le Maire va être dans un exécutif que forcément il aura plus de poids. Ce qui fait le poids du Maire, c'est sa capacité à sortir, à rencontrer et à aller chercher le soutien, c'est ça le Maire. Il est entouré de personnes suffisamment solides pour l'aider au quotidien dans les démarches entreprises avec la population mais également au sein des structures dans lesquelles il les a investis. C'est ça qui est important.

Le taux, je reconnais, nous le gelons pour cette année mais avec un engagement ferme, ce qui devait être pris pour moitié et j'aurai pu demander à mes services le mardi matin ou le lundi soir d'intégrer la baisse fiscale, ce qui signifie que nous trouvons 40 000 € d'économie sur l'exercice 2021. Nous avons fait l'exercice et après, qu'avons-nous de plus ?

Aujourd'hui, je ne suis pas en train de voler les beuvrageois, je leur dis simplement que cette année, nous maintenons parce qu'il y a eu des incertitudes. Nous n'allons pas dépenser l'argent que nous vous avons retenu. Nous vous le rendrons intégralement l'année prochaine.

<u>Intervention de Monsieur MARY</u>: précise qu'il a pris l'exemple de la taxe foncière de Monsieur FOSSE correspondant à un logement assez représentatif du parc privé à Beuvrages.

Par contre, la somme de 278 783 €, c'est le montant tiré du document présenté lors de la commission des affaires financières, Monsieur DOMIN était présent, je n'ai rien inventé, j'ai repris. J'ai comme vous une totale confiance en votre service des finances mais c'est un point sur lequel je veux insister.

Monsieur le Maire, je ne vous ai jamais reproché de m'écouter, au contraire. Je suis très content de l'apprendre.

Un autre point sur lequel je veux insister c'est qu'il a été souligné lors du débat qui a suivi le rapport d'orientations budgétaires, la fragilité de nos ressources propres puisque la fiscalité représentait environ 26 % avec l'augmentation des dotations et la baisse des ressources. On va donc être en-dessous de ce quart. J'alerte simplement sur la fragilité qui est de notre dépendance de plus en plus importante.

Je partage votre analyse sur le rattrapage nécessaire qui était légitime pour Beuvrages mais la fragilité reste et demeure. Nous sommes totalement dépendants à plus de 75 % des dotations de l'Etat et nous savons aujourd'hui que l'Etat est versatile en matière de dotations.

<u>Intervention de Monsieur le Maire</u>: précise qu'en terme de subventions, il essaiera d'obtenir lors d'une prochaine réunion, un camembert plus explicite car nous savons aussi que, grâce au travail des techniciens, une bonne partie de ces subventions est également obtenue auprès des différents partenaires, à savoir la CAF, le Département, l'Agglomération, la Région, etc, c'est aussi une part importante qui montre aussi le dynamisme de la ville, et de sa technicité.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder au vote pour ce maintien des taux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

DECIDE, à l'unanimité, les taux d'imposition des taxes locales comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties
48,35 %
97,17 %

4°) BUDGET PRIMITF 2021

Exposé de Monsieur Eddy DOUCHEZ:

Le projet de budget primitif 2021 de la Ville de Beuvrages s'équilibre en recettes et dépenses en section de fonctionnement à la somme de 10 091 810,75 € et en section d'investissement à la somme de 6 299 781,95 €.

Outre les charges normales de fonctionnement, le remboursement de la dette, la reprise des restes à réaliser de l'exercice précédent, les travaux divers de bâtiments et les acquisitions diverses (terrains – mobilier – matériels), ce budget dont la maquette officielle complète est jointe en annexe, prévoit notamment les investissements suivants :

ESPACE PUBLIC	VOIRIES	BATIMENTS	
Programme "Fonds de Travaux Urbains"	Travaux de voirie : rue Jean Jaurès, rue du Droit, place de Bruxelles	Construction d'une maison de la jeunesse	
Programme "Plan lumière"	Sécurisation routière	Réfection de la façade de l'école Paul Langevin	

Complément de vidéo- protection urbaine	Sécurisation de l'entrée du complexe sportif	Relocalisation du poste de police municipale en centre- ville
	Aménagement d'un circuit d'évitement des passages à niveau piétons	9
Travaux au Cimetière : travaux d'extension et mise aux normes PMR	Aménagement des voiries de l'entrée de ville "Le village"	Climatisation de bâtiments

Outre les reports en dépenses et recettes d'investissement d'un montant respectif de 3 715 821,26 € et de 1 318 824,29 €, l'équilibre de ce budget est obtenu comme suit :

EN SECTION D'INVESTISSEMENT

- par un virement de la section de fonctionnement (autofinancement) d'un montant de 1 444 561,00 €,
- par le produit de différentes recettes réelles attendues pour un montant de 1791 140,59 € (excédent de fonctionnement 2020 capitalisé Fonds de compensation de la T.V.A. Taxe locale d'Equipement) et les subventions d'investissement spécifiques de l'Etat et autres collectivités, institutions et organismes divers pour 1 617 517,89 €,
- par les dotations aux amortissements (220 412,85 €),
- par la reprise du résultat net d'investissement de l'exercice 2020, soit 1 226 149,62€.

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

- par la reprise du résultat net de fonctionnement de l'exercice 2020, soit
 1 164 269,75 €,
- par le produit des contributions directes d'un montant de 2 919 320 €, correspondant au produit de la fiscalité directe locale attendu résultant des taux d'imposition des taxes locales votés comme suit :

Taxe sur le foncier bâti 48.35 %,
Taxe sur le foncier non bâti 97.17 %,

- par le produit des différentes dotations, subventions et participations de l'Etat, de la Région, du Département, de la Communauté d'agglomération et de la Caisse d'Allocations Familiales, et divers organismes pour un montant total de **5 834 621 €**,
- par d'autres recettes d'importance moindre dont le montant globalisé représente 173 600 €.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur ce projet de budget.

Monsieur le Maire remercie Monsieur DOUCHEZ pour cet exposé.

Intervention de Monsieur le Maire:

« Ce budget primitif dans lequel un certain nombre d'actions d'investissement sont présentées et pour lesquelles nous aurons des reports pour l'année 2022, ils le seront naturellement du fait du chevauchement de l'opération.

Je vais prendre notamment la réfection de la façade de l'école Paul Langevin qui prendra sur deux exercices. Concernant la sécurisation routière, il y aura sûrement un reliquat sur l'exercice 2022.

L'aménagement de la voirie, l'entrée de ville, le Village, entre le démarrage des travaux du SMAV plus notre activité pour créer cette nouvelle voie, il y aura forcément un report. Pour le reste, nous serons dans une exécution dans une exécution pleine et entière.

<u>Intervention de Monsieur DOMIN</u>: précise que dans ce budget ce n'est que la poursuite des projets qui ont déjà démarré surtout au niveau des constructions. Nous sommes toujours dans le même schéma que nous contestons.

Encore une fois, je demande à voir les habitants arriver. Je me souviens que je le disais déjà à l'époque de Monsieur LENQUETTE; où sont les habitants Monsieur LENQUETTE? Il me répondait qu'ils allaient arriver, j'attends toujours... et je ne vois rien venir.

J'espère, Monsieur le Maire que vous ne vous trompez pas! Pour nous si, vous vous trompez!

Si je prends l'exemple de la sécurité routière, je vois fleurir des STOP partout dans la ville, je me demande si nous sommes devenus la Société des STOP, la mairie des STOP, Beuvrages les STOP....

Je trouve que l'installation de ces STOP n'est pas très écologique, on ne fait que s'arrêter et redémarrer, bonjour les embrayages... J'ai surtout beaucoup de doutes quant aux gens qui passent tous les jours à fond dans les rues.

Je ne crois pas que ce soit la bonne mesure à adopter. Tout au moins, il fallait en discuter avec les habitants ; c'est un reproche que je vous fais Monsieur le Maire.

Lors de votre mandature, vous avez évoqué que vous pratiquerez la démocratie participative, je me demande où elle est, je ne m'y retrouve pas. J'ai l'impression que vous êtes le seul maître à bord et ce n'est pas ma conception de la politique.

S'agissant du poste de police municipale, je découvre et j'ai appris qu'il y avait une étude qui était menée par Monsieur GRINER sur les polices intercommunales. Vous savez que ce sujet m'est cher, où en est-on ? Je fais un petit appendice, que se passe-t-il au Conseil communautaire ?

Nous avions pris la bonne habitude avec Monsieur HOFFMANN de rendre compte des décisions et rapports pris au Conseil communautaire. J'aimerai bien que nous continuions cette démarche pour savoir ce qu'il se passe. Car c'est aussi notre destinée qui est dessinée là-bas.

Pour la police intercommunale que j'ai appelée de les voeux, je me suis beaucoup renseigné sur ce sujet. Aujourd'hui, ce qui manque, c'est du renseignement mais pas de la délation. La délation, je ne veux pas en entendre parler, je sais où commence mais je ne sais pas où ça finit.

Par contre, les renseignements généraux étaient quelque chose de courant, nous étions informés des problématiques dans les quartiers et nous avions notre police de proximité. Il faut absolument la remettre au goût du jour.

Je suis content d'apprendre que la ville va construire une maison de la jeunesse, on l'attendait et elle était également à notre programme.

S'agissant du cimetière communal, c'est normal car il avait une partie qui n'était pas réalisée.

Pour le reste, il s'agit de la poursuite des opérations et travaux engagés, et c'est pour cette raison que nous ne voterons pas ce budget ».

Intervention de Monsieur MARY:

« Beaucoup de choses ont déjà été dites que ce soit à l'occasion du débat qui a suivi la présentation du ROB lors du dernier Conseil ou ce soir lors de l'examen du compte administratif et à l'instant à propos de la fixation des taux de fiscalité directe.

Personne ne s'étonnera donc de notre décision de ne pas voter un budget où certaines interventions que nous jugions urgentes lors du ROB ne sont pas reprises avec un caractère prioritaire à notre goût.

Une décision motivée aussi, bien évidemment, par le taux de réalisations du programme d'investissement tellement bas en 2020 qu'il nous apparait préoccupant.

L'année dernière, nous avions accordé le bénéfice du doute en votant le budget.

Nous avons aujourd'hui la démonstration, qu'au-delà de l'autosatisfaction dont vous faites montre constamment, en matière d'investissement, il ne s'agit que d'affichage, d'un budget en trompe l'œil dont près de 60 % de la section d'investissement est composée des restes à réaliser 2020 et dont nous n'avons aucune garantie que le taux d'exécution 2021 sera plus élevé! Nous réviserions notre position si tel était le cas en 2022.

Nous ne vous accorderons donc pas une nouvelle fois le bénéfice d'un doute qui n'existe plus quant à votre manière de conduire les affaires de la commune ».

Intervention de Monsieur le Maire : précise qu'il va tout d'abord répondre à Monsieur DOMIN.

S'agissant des STOP, l'ensemble des rues que mon équipe et moi-même avons visité et avons été interpellés par les riverains sur le problème de la vitesse rues Maurice Thorez, Gustave Michel, du 8 Mai 1945, Docteur Carlier... Nous avons présenté ce dossier en Commission urbanisme et nous avons mené avec la Police municipale cette réflexion à savoir quel type d'aménagement mettre en œuvre.

Nous avons pris pour exemple le plateau de la rue Victor Hugo, 18 000 € payé de concert avec la ville de Raismes et nous nous sommes rendu compte que l'impact était plus que fragile. Un élu habite à 100 m de ce plateau, et la constatation c'est qu'avec les normes, la voiture passe comme s'il n'y avait pas d'obstacle.

Dans le cadre de la police pluricommunale, nous faisons de l'action de prévention avec la Police municipale. Encore ce matin, nous avons procédé à des contrôles vitesse. Il faudrait quasiment être H24 à un endroit pour en attraper. Vous restez là une demi-heure, les personnes s'appellent et plus personne ne passe, tout le monde roule au ralenti et nous ne prenons personne.

Priorité, sachant qu'en Commission urbanisme, nous avions voté dans le cadre du règlement de voirie, 30 Km/h en grande majorité sur la commune, interdiction aux 3 tonnes 5 sauf transits ou livraisons. Nous avons mis en application et avons fragmenté les rues aux intersections pour obliger l'automobiliste à s'arrêter. Nous avons eu des retours d'automobilistes qui disaient que Monsieur le Maire les gênait avec ses STOP, il en a rêvé, que se passe t'-il ?

Par contre, dans la rue Maurice Thorez, j'ai les voisins de Monsieur FOSSE, pour ne pas le citer, qui me disent que c'est une bonne idée et me remercient. Ils me demandent même de pouvoir rajouter un STOP rue Marcel Sembat, car lorsque nous sortons de cette rue, il y a un problème. Ce n'est pas moi qui le dis, ce sont les voisins de Monsieur FOSSE.

Maintenant, je suis dans la rue du Docteur Carlier, je fais du stationnement. J'ai un riverain qui est venu me voir en me disant qu'il avait deux portails, un à droite et un à gauche, même s'il en utilise qu'un, il peut moins exploiter l'autre. Je lui précise qu'à cet endroit, un goulot d'étranglement a été créé, c'est-à-dire que les personnes venant de Bruay-sur-Escaut quand ils arrivent comme des bolides, sont obligés de s'arrêter donc c'est pour cette raison que nous avons fragmenté.

J'ai donné ordre à la police pluricommunale qu'à la fin de ce mois, la période de prévention étant passée, la verbalisation sur les STOP va tomber, ce qui signifie 4 points en moins. Ce ne sont même pas pour les 135 €, ce sont pour les 4 points du permis de conduire.

La personne âgée qui sort de la résidence Kranichfeld, la maman sur le trottoir rue Gustave Michel, l'enfant qui veut se rendre à l'école en trottinette, n'ont pas à se faire tuer par quelqu'un qui est en retard pour aller chez le médecin.

Vous seriez surpris des contrevenants, certes vous avez quelques jeunes qui font des bêtises, je le conçois, mais j'ai énormément de personnes, comme moi, comme vous, qui le matin oublient qu'avant d'arriver au Collège, à la sortie de la rue Marcel Danna, que la vitesse est limitée à 30 km/h comme je fais la remarque pour les bus Transvilles. Un grand nombre de personnes oublie que dans cette rue, la vitesse est limitée à 30 km/h jusqu'au rond-point de la salle Coubertin.

Nous oublions que nous devons rouler à 30 km/h quand nous sommes à proximité des écoles Kergomard ou Paul Langevin rue Gustave Michel. Nous avons un appariteur qui se trouve au passage -piétons, nous sommes obligés parfois de demander à la Police municipale, à la demande des parents d'élèves, d'être présente pour calmer la vitesse, pour calmer même des parents qui viennent et se garent au mépris de la sécurité de leurs enfants. Voilà un peu le contexte dans lequel nous sommes.

Aujourd'hui, nous sommes en train de réfléchir aux STOP, que pourrions-nous mettre à la place ?

Nous avons récemment recruté un nouveau responsable de l'urbanisme qui avait en charge au SIMOUV le plan de déplacements urbains à l'échelle de l'arrondissement, qui est sur cette thématique, féru. Un travail va être réalisé pour apaiser la voirie beuvrageoise. Je vous demande de faire passer le message.

Les personnes venant de Bruay-sur-Escaut tôt le matin, les personnes qui courent à midi pour repartir à leur domicile vont se prendre 4 points en moins. La personne qui est en train de se précipiter rue Gustave Michel se prendra 4 points en moins.

Nous sommes aussi sur un travail de pédagogie, c'est en communiquant les uns et les autres pour rappeler pourquoi nous le faisons.

Dernièrement, un enfant a été renversé rue des Poilus. Il est actuellement en convalescence et va peut-être se retrouver handicapé à vie. La maman est venue pleurer dans mon bureau en me demandant de remédier à la vitesse rue Georges Mortuaire.

Maintenant, vous allez me parler des jeunes qui commettent des incivilités rue Marguerite Leduc.

Monsieur DOMIN, je vous invite à venir dans mon bureau pour vous exposer, sous condition que vous respectiez la discrétion qui s'impose aux élus, les rapports de police nationale. Je peux vous assurer que les véhicules sont identifiés, nous avons reçu le major qui nous a expliqué la méthodologie.

Pour sanctionner, il faut constater un délit, il faut arrêter le véhicule, identifier le chauffeur et le verbaliser.

Là, nous avons des véhicules multi-chauffeurs immatriculés à l'étranger, le loueur est identifié et a été convoqué par les autorités. Il a failli perdre sa licence et son avocat dit qu'une fois le contrat de location signé, le loueur n'est pas derrière la personne qui conduit le véhicule.

Vous, le véhicule est contrevenant, vous envoyez l'amende, je transmets la contravention à la personne qui a loué le véhicule.

Alors que la personne a loué le véhicule précise que ce n'est pas lui qui conduisait le véhicule mais un copain... nous sommes en France dans un état de droit et quand j'entends aujourd'hui notre Ministre de la Justice dire qu'il veut réformer la justice pour avoir une justice de proximité plus efficace, je le salue. C'est quand même un avocat qui était reconnu sur la place, qui défendait le droit des victimes comme de justiciables et je suis convaincu que nous aurons cette réponse à l'échelle nationale de la part de l'Etat.

Ne me demandez pas aujourd'hui de courir après la voiture qui fait du rodéo.

Sachez que nous faisons de la prévention avec les médiateurs, les adjoints, les élus, en collaboration avec la police pluricommunale.

<u>Intervention de Monsieur DOMIN</u> : mais avec ces aménagements, vous embêtez les gens qui se comportent correctement et sont autour de cette table.

<u>Intervention de Monsieur le Maire</u> : « vous seriez surpris Monsieur DOMIN, ce sont des gens comme vous et moi qui reconnaissent et disent : « c'est vrai Monsieur ».

S'agissant des jeunes, nous agissons, travaillons avec la Police nationale, la Police municipale et les médiateurs.

Hier, je me suis rendu au cœur du quartier Carpeaux avec la voiture balisée marquée ville de Beuvrages, c'est le Maire qui est parti vers les jeunes et suis allé leur dire : écoutez les gars, je sais que vous adorez votre moto, votre voiture, vous faites vos aller-retours entre Carpeaux et Beuvrages, je vous demande une chose, vous avez le droit de circuler, la voie est publique, mais je vous demande simplement de respecter le cadre et de ne pas rouler vite ».

J'essaie de rentrer en communication et en médiation avec ces jeunes, d'apaiser la situation sinon je vais avoir du rodéo au quotidien.

S'agissant des contrevenants, il y a une personne qui m'a interpellé pour un rodéo rue des Poilus autour du rond-point rue Victor Hugo, j'ai signalé la nature du véhicule, le contrevenant a été convoqué. Je l'ai rencontré et m'a avoué que c'était lui et qu'il avait été convoqué au commissariat de police et qu'il ne recommencerait plus ; je ne l'ai pas vu refaire depuis.

Nous savons tous bien que la routine « tue ». Tous les matins nous prenons les mêmes habitudes, nous prenons notre voiture et nous oublions qu'il y a une signalisation... Nous oublions même qu'il faut rouler à 30 km/h le long du cimetière car il peut y avoir une personne âgée qui sort du cimetière à tout moment.

Aujourd'hui, nous apaisons la voirie, c'est ce que les Maires de Wallers, Aulnoy-lez-Valenciennes et Bruay-sur-Escaut avaient fait et avaient subi des critiques mais maintenant ils sont tranquilles ».

Nous ne sommes même pas à un an du mandat, nous agissons et protégeons les plus fragiles se trouvant sur la voirie.

<u>Intervention de Monsieur DOMIN</u>: précise qu'il n'y a pas de contrôles et que nous ne pouvons pas toujours contrôler. Vous savez bien Monsieur le Maire que ce n'est pas ça qui va les arrêter. Vous l'avez dit vousmême, ceux qui font du rodéo vont continuer à en faire. Ce sont ces personnes qu'il faut empêcher de nuire. Les voitures qui passent dans la rue vers 20 heures comme des trombes, celles-là ne s'arrêteront pas.

D'ailleurs, quand ils arrivent au bout et qu'il y a un feu tricolore à Beauchamp, les voitures ne s'arrêtent pas non plus.

Il faut travailler avec la population. Je ne dis pas que j'ai l'idée infuse. Si nous travaillions avec la population, nous aurions peut-être des résultats ».

<u>Intervention de Monsieur le Maire</u> : précise qu'il est tout à faire d'accord avec Monsieur DOMIN mais reprend qu'il n'est pas allé contre le gré de la population mais l'a entendue.

Monsieur le Maire précise à Monsieur DOMIN que le souci n'est pas le riverain.

Je vais prendre comme exemple la rue du 8 Mai qui a été apaisée, il y avait des personnes venant de Bruaysur-Escaut ou qui venaient de Fénelon, traversaient la rue du 8 Mai pour se rendre à Carpeaux ou rue du 19 Mars. Il est certain pour la personne qui n'avait pas à être dans la rue du 8 Mai et qui venait de la rue Maurice Thorez et prétendait que c'était un raccourci et trouvait gênant qu'un stop et des chicanes soient installés. Je lui précisais qu'elle devait sortir de la rue Maurice Thorez et prendre la rue Gustave Michel, rue de Paris pour se rendre au centre-ville et qu'elle n'avait rien à faire dans un quartier où les gens veulent vivre paisiblement. C'est de cette façon que nous allons réussir à gagner ce pari.

Aujourd'hui, nous travaillons avec des STOP, lors d'un prochain Conseil municipal, seront évoqués les gendarmes couchés ; il est question de les réinstaller pour apaiser la vitesse dans certains quartiers.

Nous continuons ce travail de sécurisation. Mon équipe et moi-même se feront forts de faire en sorte de protéger les plus fragiles sur les trottoirs et la voirie.

S'agissant du poste de police pluricommunale, Monsieur Laurent DEGALLAIX a donné mission à Monsieur GRINER de travailler à un recensement des pratiques de Police municipale qui doit être rendu courant juin. En raison de la crise sanitaire, les instances du Conseil communautaire sont en « pointillés », seules deux assemblées ont eu lieu, une pour l'installation et la seconde pour le PLUi (qui est à l'affichage pendant un mois).

Il n'y a pas eu de choses dites « décisionnelles ».

Les renseignements généraux n'existent plus en l'état mais il existe aujourd'hui une plateforme appelée « infocom » qui est la liaison collectivités avec les autorités de police.

Cette information est complétée par notre Police municipale et notre police pluricommunale menée par Monsieur Philippe GOUGET.

Afin que nous puissions corroborer des faits et alourdir la peine sur la personne commettant l'infraction, est de « compiler » des faits de manière à ce que lorsqu'elle est présentée devant le Juge d'instruction, elle ne peut pas se défausser en disant qu'elle ne l'a pas fait exprès ».

Concernant les renseignements pour d'autres sujets, sur les problèmes de stupéfiants, nous avons eu une réunion. La toute dernière en date, une information nous est remontée concernant un trafic. Une enquête de police a été diligentée. J'ai le retour du Parquet, je pourrai vous le montrer Monsieur DOMIN, il est précisé qu'après enquête, il n'y a pas eu de trafic avéré.

Que voulez-vous que je vous dise Monsieur DOMIN ?

S'agissant de la maison de la jeunesse, nous réhabilitons. On a cru à un moment donné que de ramener la population sur une centralité c'est la panacée. Nous nous rendons compte que le quartier Fénelon a son côté très atypique, il a sa façon de vivre. Il existait à une époque le bâtiment Michel Ange, le CAPEP, le Club de prévention et les ateliers de vie quotidienne.

Aujourd'hui, nous avons pour ambition de construire une maison de la jeunesse, nous nous sommes entretenus avec la CAF et les partenaires. Nous sommes sur la rédaction du document DPV pour obtenir le financement. L'architecture est quasiment bouclée, il n'y a plus qu'à obtenir les financements. C'est un projet qui sortira de terre au printemps 2022.

Nous allons avoir un deuxième espace qui sera proposé sur l'exercice 2022, il s'agit de l'espace de vie sociale qui est une sollicitation de la population mais également une demande auprès de la CAF sur le nouveau rapport de la ville avec ses concitoyens dans les quartiers dits QPV.

Actuellement, Mesdames ARBAOUI, REGOLLE et Monsieur LE COMTE travaillent sur l'analyse du besoin social qui n'a jamais été réalisée. Des associations seront auditées et un rapport sera rendu et les élus en seront destinataires.

Nous travaillons toujours à construire cette ville de demain.

Le trompe l'œil, non, il n'y a pas de trompe l'œil, nous sommes le plus objectif possible, le plus transparent possible et je ne veux pas faire de démagogie. Nous savons tous qu'il existe deux façons de gérer, soit que nous faisons de petites opérations et sommes contents, nous prenons le chèque, les travaux démarrent en janvier, c'est validé et en décembre on n'en parle plus.

Le calendrier des subventions n'est pas du tout identique au calendrier des budgets. Aujourd'hui, par exemple, si je prends l'exemple de la maison de la jeunesse, un dossier sera déposé courant mai et l'arrêté de subvention nous parviendra dans 3 à 4 mois, ce qui permettra de lancer l'opération, donc vous aurez un budget à cheval.

Nous allons tabler sur l'école Paul Langevin, des dossiers ont été déposés à l'échelle préfectorale et départementale. Les arrêtés de subventions nous parviendront courant juillet et les travaux pourront démarrer. Pour un chantier sur plusieurs mois, vous aurez un report sur l'exercice suivant.

Ce sont tous ces petits reports qui font le gros report. C'est normal, je dirai que c'est identique pour le budget de la ville, une façon de gérer en lissant. Cela évite de se retrouver avec des bourrelets et de devoir emprunter fortement pour pouvoir exécuter l'opération.

Nous avons un budget équilibré qui fait apparaître des excédents qui nous permettent de bien gérer et en terme d'investissement de ne pas nous retrouver devant des écueils où l'opportunité de pouvoir investir ne se présente ou pas parce que nous n'avons pas les moyens.

Les services travaillent, des dossiers sont en gestation, il y a des préparations sur l'ensemble du mandat et des objectifs bien précis et c'est ça qui fait la gestion.

Demain, en 2022, 2023, 2024 et 2025, vous aurez durant ces années pour dire que notre exercice n'a pas été bon et ce sera toujours la même ritournelle parce qu'il restera 2,5 millions d'excédents en investissement non réalisés mais cela fait partie de la logique de gestion en terme de travaux surtout lorsqu'il s'agit de travaux lourds.

Quand nous parlerons des opérations du Ruissard, du Village, nous aurons des gros montants qui vont se glisser sur 2, voire 3 années.

Intervention de Monsieur DOMIN: la friche Desplechin, que devient-elle?

<u>Intervention de Monsieur le Maire</u> : « Monsieur DOMIN, je vais toujours reprendre par rapport à notre arrivée le 24 mai 2020. J'ai demandé aux services à ce qu'un état des lieux soit réalisé sur les réserves foncières municipales.

J'ai pris l'attache auprès de différents promoteurs à qui j'ai donné trois mois pour nous proposer l'opération. Nous avions eu des opérations qui ont été retoquées par l'agglomération alors qu'elles étaient viables. C'est un choix, nous nous en sommes expliqués en janvier avec l'agglomération qui a bien compris notre attente. Sur la friche Desplechin et Houdin, il y a un promoteur sur un autre projet. Nous avons régulièrement des rencontres avec des promoteurs.

Actuellement, nous sommes sur le projet de la rue de Paris. Nous venons de boucler celui de la résidence Duclos.

Le gros morceau est celui de Desplechin et Houdin qui est un dossier assez particulier.

Il y a un bâtiment à raser, il y a une valeur vénale qui n'est pas négligeable, il y a une contrainte avec une ligne à haute tension qui passe sur un coin, ce qui signifie que sur l'emprise il faut que nous arrivions à trouver une partenaire qui soit capable de l'optimiser.

Entretemps, Valenciennes métropole a entrepris un recensement de friches caractéristiques sur le territoire sur lequel elle pourrait prendre compétence. Je parle au nom de Monsieur Nicolas LUCAS, qui a participé à cette réunion.

Cette friche qui est aujourd'hui une verrue urbaine, même si j'ai demandé à ce qu'il y ait une fresque qui permet de cacher un peu la misère, nous n'allons pas prendre la responsabilité de dépenser encore à raser le bâtiment. Cela ne ferait qu'alourdir la valeur vénale du bâtiment. Nous avons acheté deux entités. Serait ajoutée la démolition qui rendrait le bâtiment encore plus difficile à vendre.

Ce que nous vous proposons est de trouver un promoteur qui nous fera l'économie de son projet.

A partir de la valeur vénale du bâtiment ou de l'emprise des deux bâtiments, nous vous proposerons en Conseil municipal si nous accordons un rabais sur cette assiette en sachant le coût de la mise à plat du bâtiment et c'est vous qui déciderez si nous vendons plein pot ou non l'emprise.

Dites-vous bien Monsieur DOMIN que, sous l'ancienne majorité où j'étais premier adjoint, il y a eu une maquette qui a été réalisée sur laquelle l'ensemble des emprises foncières fait partie d'une maquette et à chaque promoteur, nous proposerons ces emprises. Mon rôle est de chercher ces promoteurs. Nous avons rencontré IHDF, Pronobis, Rabot Dutilleul, j'en rencontre encore la semaine prochaine et leur dirai voilà ce que vous pouvez faire à cet endroit.

Nous avons la contrainte du fait que nous avons un nombre important de logements sociaux sur Beuvrages et nous ne pouvons plus en construire.

Nous pouvons faire du PLS, ce qui signifie du loyer un peu plus conséquent. Y aura-t-il un public pour venir sur notre périmètre ?

Sur cet espace, nous avons une proposition d'une maison de retraite, nous allons voir à quoi ressemble ce projet. Nous avons également une proposition d'un collectif.

Ces projets seront présentés et examinés en commission urbanisme.

L'ensemble des emprises foncières est aujourd'hui en négociation, nous les proposons et essayons de les mettre très vite en urbanisation.

Nous nous sommes lancé un défi et j'aspire à le gagner comme il a été fait pour les jardins de Jeanne. Nous ne voulons pas nous retrouver à nouveau avec une emprise sans devenir avec la résidence à côté et rien autour. Nous nous sommes battus pour et aujourd'hui nous avons les projets avancer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

APPROUVE, par 23 voix pour et 5 contre (Mme LECOMPTE, MMrs FOSSE, MARY, Mme MADAOUI (procuration), Mr DOMIN) le Budget primitif 2021.

5°) SUBVENTIONS 2021 CCAS ET CAISSE DES ECOLES

Exposé de Monsieur Eddy DOUCHEZ:

Compte-tenu des budgets prévisionnels de nos établissements publics que sont le CCAS et la Caisse des Ecoles, de leurs résultats pour l'exercice 2020, et des efforts similaires de gestion au regard de ceux accomplis par rapport à la ville, il est proposé au Conseil municipal :

- d'accorder pour l'année 2021 au Centre Communal d'Action Sociale une subvention de fonctionnement d'un montant de 316 008,25 €,
- d'accorder pour l'année 2021 à la Caisse des Ecoles une subvention de fonctionnement d'un montant de 556 434,99 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

DECIDE, à l'unanimité:

- d'accorder pour l'année 2021 au Centre Communal d'Action Sociale une subvention de fonctionnement d'un montant de 316 008.25 €.
- d'accorder pour l'année 2021 à la Caisse des Ecoles une subvention de fonctionnement d'un montant de 556 434,99 €.

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Michel BECQUE, Adjoint à la vie associative et vie sportive qui donne lecture du rapport relatif à la sixième question.

6°) SUBVENTIONS 2021 AUX ASSOCIATIONS

Exposé de Monsieur Michel BECQUE:

La campagne de subvention 2021 lancée le 22 janvier 2021 pose les principes d'une nouvelle démarche et dynamique partenariale selon les modalités suivantes :

- un nouveau dossier type de subvention destiné à mieux connaitre les conditions de fonctionnement et les perspectives d'action dans le cadre de l'année civile,
- la communication par les associations, des pièces justificatives complémentaires destinées à apporter un regard plus constructif afin d'apporter le soutien plus objectif du Conseil Municipal au regard des ressources, des activités et des projets,
- la mise en place d'une enquête annuelle vie associative et sportive destinée à définir une analyse du tissu associatif, de sa dynamique et des points de vigilance dans les fonctionnements ou dans les besoins de soutien technique ou opérationnel voire en matière d'ingénierie,
- la dynamique transversale de préparation, de suivi administratif et technique copilotée par le service de la vie associative et le service EEJSAC, portée par le groupe de travail de la vie associative et sportive réuni le 15 janvier 2021.

Au 19 février 2021, la grande partie des associations avait répondu et apporté tous les éléments utiles au regard technique, objectivé et collégial.

Pour cette campagne budgétaire 2021, le Bureau municipal, réuni le 12 mars 2021, a souhaité :

- confirmer le soutien et la confiance dans le tissu associatif local en maintenant les financements dans la continuité des demandes au titre de l'année 2020,
- prendre en compte l'effort des acteurs locaux bénévoles, investis en proximité et en solidarité tout en adaptant les modes de fonctionnement dans un contexte de crise sanitaire aggravée et durable, renforcée par les fermetures des sites ou impactées par les interdictions d'exercices,

Dès cette campagne 2021, le groupe de travail de la vie associative et sportive pose les perspectives de suivi renforcé et de contrôle ciblé auprès des acteurs de la vie solidaire, sportive, associative, et culturelle.

Aussi, il sera proposé dans le cadre de cette campagne :

- partager les résultats de l'enquête avec les associations, d'échanger et d'envisager des mesures collectives ou spécifiques d'accompagnement,
- poursuivre la démarche de modernisation de l'offre de service associative municipale par l'adaptation de la procédure de demande de subvention, l'identification de référents, la rencontre au quotidien et l'accompagnement des nouveaux projets. Aussi, un projet de note de cadrage annuel sera élaboré en concertation avec le tissu associatif et au regard des enjeux d'actualités ou de besoins nouveaux repérés,
- mener une réflexion sur les critères de décision à prendre en compte pour la campagne de subvention 2022 après avoir réalisé un travail d'échanges et de dialogue avec chacune des composantes du tissu associatif local : les présidents, les dirigeants, les adhérents, les partenaires et les techniciens de la ville,
- préparer avec les acteurs de la vie associative et plus particulièrement, avec l'OMF et l'OMS, un événement de promotion de la vie associative locale à la rentrée prochaine via un forum de la vie associative et sportive,
- une nouvelle approche de conventionnement notamment avec les Offices municipaux des fêtes et des sports et prochainement, avec la préfiguration d'un office municipal de la culture.

Le Conseil municipal souhaite renforcer le rôle de coordination et de promotion destiné à promouvoir les dynamiques associatives. De plus, le Conseil municipal incitera à formuler des demandes multi associatives pour des actions communes ou priorités partagées.

La Commission municipale de la vie associative et sportive réunie le 26 mars 2021 a émis un avis et des observations sur les demandes d'allocation d'une subvention aux associations ou organismes et établissements divers pour l'année 2021 au regard des propositions du Bureau municipal du 12 mars 2021, à hauteur de **203 032,00 €** figurant dans le tableau joint en annexe.

Il est en outre demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention type ciaprès devant être établie réglementairement pour les associations recevant une subvention supérieure à 23 000 €.

ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS	MONTANT ALLOUE EN 2020	MONTANT PROPOSE
SPORTIVES		96 975,00 €
Office Municipal des Sports	10 000.00 €	10 000.00 €
OSMB Athlétisme	3 500.00 €	3 500.00 €
USMB Basket Masculin	19 000.00 €	19 000.00 €
ASM Basket Féminin	11 400.00 €	11 400.00 €
USMB Football	14 500.00 €	14 500.00 €
Aiki Goshin Hakko Ruy	2 300.00 €	1 600.00 €
Gymnastique Club	2 200.00 €	2 200.00 €
New Dance	4 000.00 €	4 000.00 €
Javelot Club	500.00 €	500.00 €
Tambourin Pelote Club	4 500.00 €	4 275.00 €
Tennis Club	5 300.00 €	5 300.00 €
Lumpini Club	3 000.00 €	2 000.00 €
Beuvrages Futsal	8 400.00 €	8 400.00 €
Judo club	5 300.00 €	5 300.00 €
Les Mélusines	2 000.00 €	2 000.00 €
Team compétition (pêche)	3 000.00 €	3 000.00 €
SCOLAIRES		10 507,00 €
APE Jules Ferry	800.00 €	800.00 €
APE Joliot Curie	800.00 €	800.00 €
USEP Langevin - Kergomard	600.00 €	100.00 €
Coopérative Joliot Curie	600.00 €	570.00 €
APE Paul Langevin	800.00 €	800.00 €
USEP Jules Ferry – Joliot Curie	600.00 €	600.00 €
Coopérative école primaire Jules Ferry	600.00 €	600.00 €
APE Collège Paul Eluard	900.00 €	900.00 €
UNSS Collège Paul Eluard	1 000.00 €	950.00 €
EPLE Collège Paul Eluard	1 509.00 €	1 437.00 €
FSE Collège Paul Eluard	1 500.00 €	1 500.00 €
DDEN	150.00 €	150.00 €
Comité d'hygiène bucco-dentaire du Hainaut	1 300.00 €	1 300.00 €
CULTURELLES		46 400,00 €
Harmonie municipale	31 500.00 €	31 500.00 €
Batterie fanfare	1 500.00 €	1 500.00 €
Chorale de l'amitié	1 200.00 €	1 200.00 €

ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS	MONTANT ALLOUE EN 2020	MONTANT PROPOSE
Office Municipal des Fêtes	6 000.00 €	6 000.00 €
Ecole de danse KHOREIA	5 800.00 €	5 800.00 €
Beuvrages et son passé	100.00 €	100.00 €
Accord'âges	800.00 €	300.00 €
SENIORS		3 200,00 €
UNRPA	1 350.00 €	1 350.00 €
Club du 3ème Age	500.00 €	500.00 €
Loisirs Solidarité Retraités	1 350.00 €	1 350.00 €
SOLIDARITE – DIVERS BEUVRAGES		45 950,00 €
Comité d'action pour l'éducation permanente - ANZIN	7 000.00 €	7 000.00 €
Restaurants du Cœur Hainaut- Cambrésis	1 500.00 €	3 000.00 €
Secours Catholique section Raismes - Beuvrages	300.00 €	1 000.00 €
Secours populaire français	300.00 €	1 000.00 €
Association CHAT	200.00 €	150.00 €
Amicale des donneurs de sang	100.00 €	100.00 €
Jeunes sapeurs-pompiers	200.00 €	200.00 €
Association de cardiologie Nord-Pas-de-Calais	100.00 €	100.00 €
Femmes Solidaires	1 200.00 €	1 200.00 €
Espace Solidarité	1 000.00 €	2 000.00 €
CLCV Consommation Logement et cadre de Vie	500.00 €	500.00 €
Union commerciale de Beuvrages	1 000.00 €	700.00 €
Comité des œuvres sociales	33 000.00 €	29 000.00 €
TOTAL GENERAL		203 032,00 €

CONVENTION

VU l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes physiques et le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour son application,

ENTRE D'UNE PART

La Ville de BEUVRAGES, représentée par son Maire, Monsieur Ali BENYAHIA agissant en vertu de la délibération 20210406 du Conseil municipal en date du 14 avril 2021,

ET D'AUTRE PART

L'Association « dénomination » dont le représentant légal est « Monsieur ou Madame »,

Vu la demande de subvention présentée par « DENOMINATION » le « DATE »,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1er:

La Ville de BEUVRAGES accorde à l'Association « DENOMINATION» une subvention de fonctionnement pour l'année 2021 d'un montant de « SOMME ».

ARTICLE 2:

En contrepartie de cette aide financière, l'Association s'engage à assurer durant l'année 2021 les actions suivantes :

« A COMPLETER »

ARTICLE 3:

Le versement de cette subvention municipale s'effectuera selon les modalités suivantes :

- une avance de € (délibération);
- un premier acompte à la signature de la présente convention;
- un deuxième acompte (base 45 %) en septembre 2021;
- le solde (5 % restants) sur présentation en fin d'exercice d'un bilan détaillé.

ARTICLE 4:

L'Association s'engage à se soumettre à tout contrôle effectué par le service financier de la ville ou par toute autorité mandatée par le Maire.

ARTICLE 5:

En cas de litige et à défaut d'accord amiable entre les parties, le différend sera porté devant la juridiction compétente.

Fait en deux exemplaires originaux

A BEUVRAGES, le

LE MAIRE,

POUR L'ASSOCIATION,

A. BENYAHIA

Son représentant légal

<u>Intervention de Monsieur le Maire</u> : remercie Monsieur Michel BECQUE pour cet exposé et reprend brièvement ce qui a été présenté.

La lettre de mission qui a été donnée à l'adjoint à la vie associative et à la vie sportive a été de redéfinir et d'inscrire dans le texte ce que nous attendions de la relation avec les associations locales, voire organismes et de ne plus être dans un versement systématique des subventions.

Cette année est une année particulière. Nous avons entendu la souffrance des associations et du monde associatif par rapport à la crise sanitaire. Certaines se sont retrouvées engagées vis-à-vis de leur fédération qui n'ont pas pour certaines, joué le jeu. Elles ont encaissé les licences et ne les ont pas reversées. Certaines ont entamé des championnats qui n'ont pas été suivis des faits, et il y a eu aussi des engagements contractuels avec leur encadrant technique qui fait que les charges ont été maintenues.

Fort de tout ça et à partir de l'ensemble de ces éléments qui ont été exposés, sur l'exercice 2022, nous aurons une réflexion tout autre avec des indicateurs que nous pourrons mesurer. Il y a un travail qui est fait tant par l'adjoint mais également par les techniciens, je salue la présence de Monsieur DESUMEUR.

L'objectif est d'essayer de faire en sorte que les associations soient plus dépendantes de la subvention municipale et aillent un peu plus vers d'autres partenaires et pour lesquelles nous allons les aider à trouver un partenariat.

Nous souhaitons également que l'association soit aussi partie prenante sur les attentes de la ville de Beuvrages, notamment sur les pratiques sportives.

Je sais pouvoir faire confiance aux techniciens, élus de la majorité, la commission, pour mener à bien ce travail et souhaiterai rappeler qu'en 2001, alors que j'étais jeune adjoint en charge de la vie associative, la ville était déjà en difficulté avec un club de la ville qui avait un petit peu défrayé à la chronique et aussi une espèce de bras de fer avec la collectivité, ce qui a conduit à un contrôle de la Chambre régionale des comptes et Monsieur LENQUETTE m'avait demandé à l'époque d'établir un dossier de demande de subvention.

Comme nous n'avons pas eu de contrôle de la CRC depuis un certain temps, ce fameux dossier qui avait été validé par la Cour régionale des comptes quand nous avons rencontré les inspecteurs, s'est retrouvé un peu galvaudé. Il a été plus ou moins épuré, nous avons enlevé pas mal de consistance et aujourd'hui j'ai demandé à ce que ce dossier soit à nouveau remis en forme et soit étayé par des éléments mesurables quantitatifs et qualitatifs sur des critères objectifs, de manière à rendre ce dossier et l'action de l'association sans vouloir nous ingérer dans la vie associative, que la contribution municipale répond bien à l'objet premier de l'action de l'association ».

<u>Intervention de Monsieur MARY</u>: précise qu'il pensait que le contrôle était exhaustif mais que dans cette délibération, il est indiqué que le groupe de travail de la vie associative et sportive pose les perspectives de suivi renforcé et de contrôle ciblé auprès des acteurs de la vie solidaire, sportive, associative et culturelle. Je suis d'accord car ce sont des fonds publics et cela suppose un contrôle.

J'aimerai cependant que l'on m'explique la notion de contrôle ciblé.

<u>Réponse de Monsieur DESUMEUR</u>: précise que dès cette campagne 2021, le groupe de travail de la vie associative et sportive pose les perspectives de suivi renforcé et de contrôle ciblé auprès des acteurs de la vie solidaire, sportive, associative, et culturelle.

Cela s'explique sur le fait que certaines associations ont des agréments administratifs accordés par les services de l'Etat (DDCS ,DRJS) qui garantit pour la collectivité un encadrement de qualité à travers le recrutement d'éducateurs sportifs et/ou services civiques.

A travers cette autorisation administrative, ces mêmes instances nous interpellent ponctuellement sur des dysfonctionnements qui font suite à des remontées de volontaire en service civique ou de personnels liés à l'encadrement sportif des associations de la collectivité qui nous demandent un état lieu et le cas échéant d'établir une médiation.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de procéder au vote pour chaque association et demande également si l'élu est lié de près ou de loin avec l'association concernée et de lever la main en précisant qu'il ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS	N'ONT PAS PARTICIPE AU VOTE	VOTE	MONTANT ALLOUE
SPORTIVES			
Office Municipal des Sports	Rebecca COLLET, Isabelle REGOLLE, Michel GENGEMBRE	UNANIMITE	10 000.00 €
OSMB Athlétisme		UNANIMITE	3 500.00 €
USMB Basket Masculin		UNANIMITE	19 000.00 €
ASM Basket Féminin	Frédéric MOREAU	UNANIMITE	11 400.00 €
USMB Football	Michel GENGEMBRE	UNANIMITE	14 500.00 €
Aiki Goshin Hakko Ruy		UNANIMITE	1 600.00 €
Gymnastique Club		UNANIMITE	2 200.00 €
New Dance	Isabelle REGOLLE	UNANIMITE	4 000.00 €
Javelot Club		UNANIMITE	500.00 €
Tambourin Pelote Club		27 voix pour et 1 contre (Gilles FOURE)	4 275.00 €
Tennis Club	Ali BENYAHIA, Eddy DOUCHEZ, Léon HOFFMANN, Mario MALLIA	UNANIMITE	5 300.00 €
Lumpini Club		UNANIMITE	2 000.00 €
Beuvrages Futsal		UNANIMITE	8 400.00 €
Judo club		UNANIMITE	5 300.00 €
Les Mélusines		UNANIMITE	2 000.00 €
Team compétition (pêche)		UNANIMITE	3 000.00 €
SCOLAIRES			
APE Jules Ferry		UNANIMITE	800.00 €
APE Joliot Curie		UNANIMITE	800.00 €
USEP Langevin - Kergomard		UNANIMITE	100.00 €
Coopérative Joliot Curie	110000000000000000000000000000000000000	UNANIMITE	570.00 €
APE Paul Langevin		UNANIMITE	800.00 €
USEP Jules Ferry – Joliot Curie	Christine LECOMPTE	UNANIMITE	600.00 €
Coopérative école primaire Jules Ferry		UNANIMITE	600.00 €
APE Collège Paul Eluard		UNANIMITE	900.00 €
UNSS Collège Paul Eluard		UNANIMITE	950.00 €
EPLE Collège Paul Eluard	Ali BEN YAHIA, Souad ARBAOUI	UNANIMITE	1 437.00 €
FSE Collège Paul Eluard		UNANIMITE	1 500.00 €
DDEN		UNANIMITE	150.00 €

ASSOCIATIONS ET ORGANISMES	N'ONT PAS PARTICIPE AU VOTE	VOTE	MONTANT ALLOUE
Comité d'hygiène bucco- dentaire du Hainaut		UNANIMITE	1 300.00 €
CULTURELLES			
Harmonie municipale	André OBRINGER (procuration)	UNANIMITE	31 500.00 €
Batterie fanfare	Patricia DZIKOWSKI, André OBRINGER (procuration)	UNANIMITE	1 500.00 €
Chorale de l'amitié	André OBRINGER (procuration), Patricia DZIKOWSKI	UNANIMITE	1 200.00 €
Office Municipal des Fêtes	Ali BENYAHIA, Rebecca COLLET, Christelle VASSEUR, Magali BIGAILLON	UNANIMITE	6 000.00 €
Ecole de danse KHOREIA		UNANIMITE	5 800.00 €

<u>Intervention de Monsieur FOSSE</u>: précise que l'année dernière, il a été surpris de la baisse de la subvention de 400 € passée à 100 €.

J'étais outré d'entendre Monsieur l'Adjoint à la vie associative et sportive que Monsieur LOUTRE ne faisait rien au niveau de son association « Beuvrages et son passé ».

Monsieur LOUTRE a adressé un courrier à Monsieur le Maire en lui expliquant ce qui avait été réalisé pour son association durant l'année.

Monsieur FOSSE précise que Monsieur LOUTRE a toujours été présent et ne comprend pas la raison de la baisse de la subvention.

Monsieur FOSSE précise que cette subvention ne couvre pas les frais bancaires, ni son assurance. Il faut savoir qu'il a fait l'année dernière pas mal de choses. Monsieur FOSSE s'en est expliqué à la Commission, autour du livre sur la guerre 14-18 qu'il a mis quatre ans à éditer... Il en va de même avec le livre sur la seconde guerre mondiale.

Il ne comprend donc pas la baisse de la subvention et n'a pas eu d'explications.

Monsieur l'adjoint a répondu qu'il doit s'adresser à la médiathèque pour obtenir des subventions. Il ne comprend pas pourquoi pour une subvention de fonctionnement il devrait s'adresser à la médiathèque, et souhaite des explications.

<u>Intervention de Monsieur le Maire</u>: remercie Monsieur FOSSE, précise que sa question était attendue et qu'il en attendait d'autres mais ne sont pas venues....

Pourquoi Monsieur LOUTRE 100 € ? Je pense qu'aujourd'hui, le Conseil municipal est souverain et que pour toute association, vous avez pu remarquer que certaines associations n'apparaissent pas dans le déroulé

Le Conseil municipal reste souverain, ce qui signifie lorsqu'une association sollicite une subvention, elle écrit au Maire. La demande est présentée aux Commissions des affaires financières et vie associative et sportive qui statuent en précisant qu'il faut accompagner. Vous pourrez remarquer que nous faisons la proposition d'accompagner assez généreusement les associations caritatives car nous sommes dans une période de COVID et nous avons besoin d'accompagner les plus fragiles.

Concernant l'association « Beuvrages et son passé », si Monsieur LOUTRE a une demande sur un projet particulier, qu'il vienne me l'exposer.

J'ai eu également écho qu'il ne voulait pas s'abaisser devant moi ; je ne lui demande pas de me faire une révérence. J'ai le respect de l'âge, de son passé, il a été comme vous, comme moi, investi dans la mission d'élu. Ce qui se passe aujourd'hui, est que la commission est souveraine, elle compare et étudie le projet.

Monsieur FOSSE, de mémoire, vous gérez une caisse noire assez conséquente, un peu plus de 35 000 € et cet « outil » servait à financer des actions particulières. Si Monsieur LOUTRE a un gros projet, il pourra s'appuyer sur l'ADTS. S'il a un projet plus pédagogique, il vient de présenter et on verra ce que l'on peut faire.

<u>Intervention de Monsieur FOSSE</u>: précise qu'il ne parle pas de projet mais de subvention de fonctionnement. Aujourd'hui, Monsieur LOUTRE n'a plus de cartouche d'encre pour éditer.

<u>Intervention de Monsieur le Maire</u> : « je vais reprendre Monsieur FOSSE. Aujourd'hui, ce qu'il se passe, c'est qu'au niveau de cette association, si elle existe, est uninominale. Quand Monsieur LOUTRE viendra présenter un projet à Monsieur BECQUE, ou Madame ALLARD, en leur précisant qu'il s'agit d'un projet pédagogique, il pourra mener à terme son projet.

Si Monsieur LOUTRE a un beau projet à réaliser, je lui épargne les cartouches d'encre, le photocopieur de l'hôtel de ville lui sera mis à disposition mais donner de l'argent public pour acheter des cartouches d'encre, il est hors de question.

L'association dépose un projet à la commission qui juge, remonte l'information et demande mon avis.

Si Monsieur LOUTRE présente un projet scolaire, comme il a toujours fait, nous l'accompagnerons. Le Conseil municipal siège du 1^{er} janvier au 31 décembre, il a la souveraineté sur la dotation en terme de moyens financiers. Il n'a jamais été réfractaire à accompagner une association mais aujourd'hui Monsieur BECQUE, adjoint à la vie associative et à la vie sportive précise qu'il n'y a pas lieu d'accompagner au-delà de ; je l'entends.

Je suis convaincu Monsieur FOSSE que vous êtes en capacité de lui faire même un chèque de 4 000 € si vous le souhaitez pour écrire un super bouquin que vous pourrez archiver dans votre bibliothèque ».

Intervention de Monsieur MARY: précise à Monsieur le Maire qu'il va devoir assumer ses propos.

Intervention de Monsieur le Maire : « je veux bien assumer devant ce Conseil car j'en connais l'origine des fonds. Est-ce que vous voulez que je vous expose l'origine de ces fonds ? Les origines de ces fonds appartiennent aux villes de Raismes, Petite-Forêt, Anzin et Beuvrages. La ville de Beuvrages a modifié, le « S » d'un territoire solidaire en territoire social. Il a été capté des fonds publics qui aujourd'hui sont sur la main mise d'une personne qui en fait à son gré ».

<u>Intervention de Monsieur MARY</u>: précise que c'est absolument faux. Les différentes collectivités ont été sollicitées. Par exemple, Petite-forêt a réclamé ses fonds. Tout s'est fait dans la transparence et dans la légalité. Vos propos sont infamants et absolument diffamatoires.

<u>Intervention de Monsieur le Maire</u> : « nous allons demander un audit de l'origine des fonds. Nous prendrons l'origine de la création de l'ADTS, nous demanderons l'origine de ces fonds, comment ils ont été utilisés, qui a dépensé et comment ça été dépensé. Au moins, il y aura une transparence au sein du Conseil municipal.

Intervention de Monsieur FOSSE: « nous parlons d'un problème et vous partez sur un autre ».

<u>Intervention de Monsieur le Maire</u> : « non Monsieur FOSSE, je vous dis comment fonctionnait cette caisse, je vous dis bien cette caisse. Aujourd'hui, si véritablement Monsieur LOUTRE a besoin, vous avez la capacité comme vous l'avez toujours fait, d'accompagner l'association pour lui donner les fonds.

Si Monsieur LOUTRE a besoin de pouvoir faire une édition et a besoin de 4 000 €, vous pourrez lui donner pour qu'il puisse vous offrir un volume que vous mettrez dans votre bibliothèque.

Mais, si au niveau municipal, il a projet, il l'évoquera avec Monsieur BECQUE, Madame ALLARD, dans leur compétence ou Monsieur GAILLARD si le projet est culturel. Nous déciderons souverainement au sein de cette instance pour doter Monsieur LOUTRE d'une subvention qui lui sera due au titre du projet.

Aujourd'hui, la commission s'est réunie, le bureau a été éclairé par la position de l'adjoint. Nous vous proposons une subvention de 100 €, si vous êtes contre, vous avez le droit de lever la main pour voter contre, et cette décision sera mentionnée au procès-verbal.

Que voulez-vous que je vous dise Monsieur FOSSE ?

En 2020, c'était l'histoire avec l'athlétisme et le tambourin. Aujourd'hui, c'est l'association « Beuvrages et son passé ».... L'année prochaine, ce sera quoi ? »

<u>Intervention de Monsieur MARY</u>: si l'année prochaine, comme vous nous l'exposez, il y a des critères, il n'y aura pas de problème!

<u>Intervention de Monsieur le Maire</u>: précise à Monsieur qu'il n'y a pas de chasse aux sorcières.

Intervention de Monsieur MARY: précise que c'est donc une coïncidence troublante.

Intervention de Monsieur le Maire: prend l'exemple du club de Football pour lequel la ville a attribué une subvention 14 500 € et ce malgré les frasques du moment et tous les désagréments qu'il a pu subir. La ville aurait pu lui allouer la somme de 1 500 € mais propose de continuer à accompagner le club malgré ces frasques.

C'est pour vous dire qu'il n'y a pas un Maire hégémonique qui n'est pas en train de dire comme Salomon, « lui il peut, lui il ne peut pas ».

La commission est souveraine, éclaire, elle oriente et propose au Conseil municipal.

Je répète et je dis, ce sera inscrit ; si Monsieur LOUTRE a un projet, il le présentera aux adjoints en délégation, aux conseillers municipaux délégués et l'instance est souveraine pour décider s'il y a lieu ou pas d'abonder la demande de Monsieur LOUTRE.

C'est ni plus ni moins que l'ordre démocratique. Donnons-nous de l'argent publique ou pas à une association au vu de ce qu'elle propose ? C'est l'argent du contribuable.

<u>Intervention de Monsieur BECQUE</u>: confirme à Monsieur FOSSE qu'il lui avait bien précisé en commission qu'il fallait une demande de projet. Nous ne pouvons pas distribuer de l'argent gratuitement.

Intervention de Monsieur le Maire : précise à Monsieur FOSSE que la commission est consultative. Elle est éclairée à partir des éléments qui lui sont transmis et proposés lors de l'étude. L'ensemble de ces éléments est transmis au bureau municipal et c'est cette instance qui arrête. Ce n'est pas le Maire qui décide si Monsieur LOUTRE aura 100 €.

Objectivement, j'aurai pu dire : « allez, je suis Staline, pour rester dans le mouvement, nous allons diviser par deux les pro Staline et nous allons multiplier par deux tous les pro Eltsine – il faut arrêter

Nous sommes dans le principe démocratique, une commission souveraine, un bureau éclairé et le Conseil municipal est le juge arbitre de ce qui est proposé.

Nous vous demandons de vous prononcer, vous ne prenez pas part au vote, vous votez, abstenez ou vous votez contre. Vous êtes là, démocratiquement installés.

C'est sûr qu'il y a un déséquilibre majoritaire dans le sens où c'est le résultat des élections mais je précise bien ici dans cette instance que toute demande est étudiée en commission et proposée à l'instance ni plus ni moins. Je pense que tant que nous resterons dans cette logique démocratique, tout se passera bien.

Je ne cèderai pas à une quelconque pression. J'ai suffisamment à porter au quotidien, je suis assisté de trois personnes qui ont délégation sur la thématique de Monsieur LOUTRE, soit la vie associative, soit la vie scolaire, soit la vie culturelle.

Monsieur LOUTRE a largement la capacité de pouvoir exprimer son projet, ses besoins et en toute logique l'un ou l'autre vous proposera la demande et vous voterez en votre âme et conscience. Ni plus, ni moins. C'est bien pour cela que nous sommes en train d'énumérer une à une les subventions et c'est bien pour cela que Monsieur BECQUE avec Jean-Jacques DESUMEUR vous ont exposé pour être le plus objectif possible, la démarche de demande de subvention et de son suivi d'utilisation.

Ni plus, ni moins, restons sur ces bases : plus les choses seront saines, plus l'arbitrage et la décision que vous prendrez sera la plus objective possible.

Nous sommes en République et avons la chance d'avoir une démocratie.

ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS	N'ONT PAS PARTICIPE AU VOTE	VOTE	MONTANT	
Beuvrages et son passé		23 voix pour, 2 abstentions (Michel DOMIN, Nadia MADAOUI (procuration)) et 3 contre (Christine LECOMPTE, José FOSSE, Dominique MARY)	ALLOUE 100.00 €	
Accord'âges		UNANIMITE	300.00 €	
SENIORS				
UNRPA	Dominique MARY	UNANIMITE	1 350.00 €	
Club du 3ème Age		UNANIMITE	500.00 €	
Loisirs Solidarité Retraités	José FOSSE	UNANIMITE	1 350.00 €	
SOLIDARITE – DIVERS BEUVRAGES				

Monsieur le Maire précise que l'association CAPEP travaille sur la base d'une convention d'un échange et d'un rapport.

ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS	N'ONT PAS PARTICIPE AU VOTE	VOTE	MONTANT ALLOUE
Comité d'action pour l'éducation permanente - ANZIN	Farida MARECHAL (procuration)	UNANIMITE	7 000.00 €
Restaurants du Cœur Hainaut- Cambrésis	Michel DOMIN	UNANIMITE	3 000.00 €
Secours Catholique section Raismes - Beuvrages		UNANIMITE	1 000.00 €
Secours populaire français	Dominique MARY	UNANIMITE	1 000.00 €
Association CHAT		UNANIMITE	150.00 €
Amicale des donneurs de sang		UNANIMITE	100.00 €
Jeunes sapeurs-pompiers		UNANIMITE	200.00 €
Association de cardiologie Nord-Pas-de-Calais		UNANIMITE	100.00 €
Femmes Solidaires		UNANIMITE	1 200.00 €
Espace Solidarité	Patricia DZIKOWSKI	UNANIMITE	2 000.00 €
CLCV Consommation Logement et cadre de Vie	Patricia CLAISSE	UNANIMITE	500.00 €
Union commerciale de Beuvrages	Rebecca COLLET	UNANIMITE	700.00 €
Comité des œuvres sociales		UNANIMITE	29 000.00 €
TOTAL GENERAL			203 032,00 €

Le montant total attribué est de 203 032,00 € en ayant maintenu l'intégralité des subventions telles effectuées en 2020 mais minorées à la demande des associations qui le sollicitaient et majorées pour les associations dites caritatives pour lesquelles nous remercions leur implication quotidienne.

<u>Intervention de Monsieur MARY</u>: précise qu'une erreur matérielle s'est glissée dans la convention type – article 2: il faut lire 2021 au lieu de 2016.

Intervention de Monsieur le Maire : précise que cette erreur matérielle sera rectifiée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

APPROUVE, à l'unanimité, la convention type précitée, Monsieur OBRINGER ne prenant pas part au vote.

AUTORISE, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer ladite convention, Monsieur OBRINGER ne prenant pas part au vote,

DECIDE, à l'unanimité, que les modalités d'application de la présente délibération seront fixées par arrêtés de Monsieur le Maire pour ce qui concerne les autres associations ou organismes.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport relatif à la septième question.

7°) CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE PARCELLES DU DOMAINE PRIVE COMMUNAL

Exposé de Monsieur le Maire :

Lors de la réunion du 22 décembre, il a été décidé de valider la continuation du projet de mise en adéquation foncière du quartier Fénelon lancé en 2015 rendue nécessaire par le programme de rénovation urbaine ; l'objectif final étant que la réalité du terrain coïncide scrupuleusement avec le cadastre.

Le plan parcellaire de chacune des 6 zones du quartier Fénelon a été réalisé par le cabinet Michel BON, géomètre à Valenciennes et les divisions parcellaires nécessaires à la finalisation du projet ont été réalisées.

Monsieur le Maire paraît utile de rappeler la définition de la voirie communale. Les voies communales font partie du domaine public et sont imprescriptibles et inaliénables. Les dépendances des voies communales telles que les trottoirs, fossés, caniveaux, banquettes, parapets, murs de soutènement font partie intégrante des voies auxquelles ils se rattachent et doivent dès lors appartenir au domaine public. Les dépenses d'entretien des voies communales sont comprises au nombre des dépenses obligatoires de la Commune.

Ainsi, il apparaît au travers des plans parcellaires du nouveau quartier « Fénelon » que nous connaissons actuellement que bon nombre de dépendances des voies communales telles que je vous les ai exposées cidessus se trouvent sur des parcelles du domaine privé communal alors même qu'elles ont vocation à se rattacher aux voies dédiées et par conséquent être dans le domaine public communal. D'autres parcelles ayant également vocation à être versées dans le domaine public communal sont quant à elles la propriété de tiers. Leur acquisition avant versement dans le domaine public entre dans la phase 1 du projet de mise en adéquation foncière.

Ces voies sont déjà ouvertes à la circulation publique et leur classement dans le domaine public communal ne portera pas atteinte aux droits des riverains (suppression, restriction d'accès par exemple).

Pour ces raisons, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal, en application des dispositions de l'article L 141-3 du Code de la voirie routière, de procéder par simple délibération à l'intégration dans le domaine public communal des parcelles constituant des voies communales et des dépendances de voies communales actuellement dans le domaine privé communal. Ce classement dans le domaine public communal ne nécessite pas d'enquête publique préalable à classement.

Les parcelles à intégrer dans le domaine public communal sont récapitulées en annexe 1. Cette opération représente une surface de 26 686 m² à classer dans le domaine public.

Monsieur le Maire précise que la Commission urbanisme a émis un avis favorable lors de sa séance du 06 avril 2021.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil municipal de décider du versement dans le domaine public communal de l'ensemble des parcelles figurant en annexe 1 appartenant actuellement au domaine privé communal.



Parcelles du domaine privé communal à classer dans le domaine Public communal - Annexe 1

	PARCELLE					
ZONE	SECTION	N°	PARCELLE D'ORIGINE	SURFACE Ville m²	NATURE	ADRESSE
1	AC	822		516	Dépendance voirie	rue Dr Carlier
1	AC	1749	1485	763	Dépendance voirie	rue Mortuaire
1	AC	568		90	Dépendance voirie	rue Racine
1	AC	523		251	Dépendance voirie	rue Racine
1	AC	1487		1466	Dépendance voirie	rue Molière
1	AC	1490		104	Dépendance voirie	rue Racine
1	AC	559		277	Dépendance voirie	rue Corneille
1	AC	769		290	Dépendance voirie	rue Dr Carlier
1	AC	1144		33	Dépendance voirie	rue Gabriel Péri
1	AC	1478		172	Dépendance voirie	rue Dr Carlier
2	AC	1297		49	Dépendance voirie	impasse Millet
2	AC	1574		120	Dépendance voirie	impasse Millet
2	AC	1744	1580	452	Dépendance voirie	impasse Cézanne
2	AC	1746	1580	519	Dépendance voirie	impasse Cézanne
2	AC	1575		7	Dépendance voirie	impasse Millet
2	AC	1576		7	Dépendance voirie	impasse Millet
2	AC	431		32	Dépendance voirie	Rue Carpeaux
2	AC	1607		52	Dépendance voirie	Rue Carpeaux
2	AC	1747	1541	314	Dépendance voirie	Rue Carpeaux
2	AC	392		286	Dépendance voirie	rue L de Vinci
2	AC	399		196	Dépendance voirie	rue L de Vinci
2	AC	1756	1556	626	Dépendance voirie	Av M Leduc
2	AC	1761	1556	361	Dépendance voirie	Av M Leduc
2	AC	432		36	Dépendance voirie	Rue Carpeaux
2	AC	421		224	Dépendance voirie	Rue Carpeaux
2	AC	812		28	Dépendance voirie	Rue Carpeaux
2	AC	1298		84	Dépendance voirie	Rue Carpeaux
2	AC	819		47	Dépendance voirie	Rue Carpeaux
2	AC	1741	1313	712	Dépendance voirie	Dr Carlier/Raphaël
2	AC	1302		764	Dépendance voirie	rue L de Vinci
2	AC	1605		89	Dépendance voirie	rue L de Vinci

•	۸.	1119		25	Dépendance voirie	Av M Leduc
2	AC AC	1304		312	Dépendance voirie	rue R Salengro
2			1/01	·	,	
2	AC	1762	1621	71	Dépendance voirie	Av M Leduc
2	AC	1764	1621	103	Dépendance voirie	Av M Leduc
4	AD	1898	1634	580	Dépendance voirie	Av H Rousseau
4	AD	1992	1636	1181	Dépendance voirie	rue D Casanova
4	AD	1616		195	Dépendance voirie	Av de la République
4	AD	1989	1921	704	Dépendance voirie	Av H Rousseau
4	AD	1990	1921	632	Dépendance voirie	Av de la République
5	AD	438		998	Dépendance voirie	Av M Leduc
5	AD	1994	1819	400	Dépendance voirie	Rue Renoir
5	AD	1995	1819	127	Dépendance voirie	Rue Renoir
5	AD	1913		172	Dépendance voirie	impasse Manet
5	AD	1997	1828	46	Dépendance voirie	impasse Manet
5	AD	1998	1828	59	Dépendance voirie	Rue Renoir
5	AD	1832		605	Dépendance voirie	Rue Renoir
5	AD	689		194	Dépendance voirie	impasse Manet/Renoir
5	AD	1824		1123	Dépendance voirie	rue P Langevin
5	AD	1825		28	Dépendance voirie	Rue Renoir
5	AD	1620		474	Dépendance voirie	Rue Renoir
5	AD	1766		96	Dépendance voirie	Rue Renoir
5	AD	1949		154	Voirie	Rue Renoir
5	AD	1340		99	Dépendance voirie	Rue Renoir
5	AD	1629		341	Dépendance voirie	rue M Ange
5	AD	1630		719	Dépendance voirie	rue M Ange
5	AD	1339		49	Dépendance voirie	rue Delacroix
5	AD	1941		2325	Dépendance voirie	Av M Leduc/Delacroix
5	AD	1931	1000 to 100 to 1	50	Dépendance voirie	rue R Salengro
5	AD	1938		7	Dépendance voirie	rue Delacroix
6	AD	2000	797	639	Dépendance voirie	rue P Langevin
6	AD	1618		112	Dépendance voirie	Impasse Einstein
6	AD	2003	1911	995	Voirie/dépendance	Impasse Nobel
6	AD	1907		217	Voirie	Rue J Curie
6	AD	1223		181	Dépendance voirie	rue de la République
6	AD	2006	1904	1558	Voirie	rue Branly
6	AD	1915		260	Voirie	Rue J Curie
6	AD	1615		448	Voirie	Rue J Curie
6	AD	1639		320	Dépendance voirie	rue Branly
6	AD	852		13	Dépendance voirie	rue Branly
6	AD	1637		1107	Voirie	Rue J Curie

TOTAL S 26686m²

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire,

DECIDE, à l'unanimité, du versement dans le domaine public communal de l'ensemble des parcelles figurant ci-dessus appartenant actuellement au domaine privé communal.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport relatif à la huitième question.

8°) REGULARISATION FONCIERE DU QUARTIER FENELON – ACQUISITIONS FONCIERES

Exposé de Monsieur le Maire :

La mise en adéquation foncière du quartier Fénelon lancé en 2015 rendue nécessaire par le programme de rénovation urbaine a pour objectif final étant que la réalité du terrain coïncide scrupuleusement avec le cadastre.

La procédure de régularisation foncière a été prévue pour se dérouler en plusieurs phases.

La phase 1 consiste à faire l'acquisition auprès des propriétaires privés et en grande majorité de la SIGH de parcelles incluses dans la régularisation foncière. Il peut s'agir de bouts de jardin, de parties de venelles, d'espaces verts, de dépendances, et dont la situation physique ne correspond pas avec la réalité cadastrale.

La phase 2 consistera à céder à des tiers ou à SIGH des parcelles appartenant au domaine privé communal et à verser dans le domaine public communal des acquisitions effectuées lors de la phase 1. La situation sur le terrain et les plans parcellaires démontrent que ces parcelles sont des dépendances de propriétés bâties et n'ont pas vocation à rester dans le domaine privé communal.

Ainsi, à l'issue de ces deux phases, le cadastre correspondra avec la réalité du terrain.

Pour effectuer cette tâche, le quartier Fénelon a été divisé en 6 zones. Dans chaque zone, les plans parcellaires ont été dressés par le cabinet de géomètre Michel BON. Les plans parcellaires ont ainsi pu mettre en évidence les parcelles devant faire l'objet d'une régularisation foncière.

Par délibération n° 20210407, une surface de 26 686 m² toutes parcelles confondues appartenant au domaine privé communal a été versée au domaine public communal comme dépendance de la voirie communale. Il s'agit de <u>l'action 1 de la phase 1</u> « versement dans le domaine public de parcelles du domaine privé communal ».

Dans cette délibération est abordée <u>l'action 2 de la phase 1</u> qui consiste à faire l'acquisition auprès de propriétaires privés et de la SIGH de toutes les parcelles devant être régularisées.

Cette régularisation consistera en le versement des parcelles acquises dans le domaine public communal (voirie, dépendance des voies) ou le domaine privé communal (venelles) ou la cession à des tiers ou à la SIGH; ceci constituera la phase 2.

Ces parcelles à acquérir sont des dépendances de propriétés bâties voisines intégrées de fait aux venelles, de voiries, d'espaces communs, d'espaces verts.

Pour ce faire, l'avis des domaines a été demandé pour chacune des 6 zones.

Un accord a été conclu avec la SIGH pour nous céder l'ensemble des parcelles lui appartenant et objet d'une régularisation au prix de 1€ le m².

Pour la <u>zone 1</u>, dont le détail parcellaire figure en annexe 1, il s'agit de terrains de surfaces réduites qui sont pour la plupart issus des propriétés voisines et intégrés de fait aux venelles sillonnant la résidence. La valeur vénale définie par le service des domaines est de 10 € le m².

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de faire l'acquisition des parcelles sur cette base, soit 10 € le m² aux propriétaires privés et 1€ le m² à la SIGH. Pour la zone 1, cela représente un coût total d'acquisition de 1334 € pour une surface de 281 m².

Pour la <u>zone 2</u>, dont le détail parcellaire figure en annexe 1, il s'agit de terrains en surface réduite pour la plupart issus des propriétés voisines et intégrés de fait aux venelles sillonnant la résidence. Quelques-unes sont partiellement en servitude de passage ou de sol de voie.

La valeur vénale définie par le service des domaines est de 9.14€ le m².

Afin d'effectuer un traitement égalitaire de l'ensemble des propriétaires privés, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de faire l'acquisition des parcelles sur la base de 10 € le m². Pour la zone 2, cela représente un coût total d'acquisition de 3 682 € pour une surface de 1230 m².

Pour la <u>zone 4</u>, dont le détail parcellaire figure en annexe 1, il s'agit de terrains en surface réduite qui constituent pour la plupart des dépendances des propriétés bâties voisines, intégrées de fait aux venelles sillonnant la résidence. Plusieurs terrains sont en nature de voirie.

La valeur vénale définie par le service des domaines est de 4.17€ le m².

Afin d'effectuer un traitement égalitaire de l'ensemble des propriétaires privés, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de faire l'acquisition des parcelles sur la base de 10 € le m². Pour la zone 4, cela représente un coût total d'acquisition de 1 664 € pour une surface de 377 m².

Pour la <u>zone 5</u>, dont le détail parcellaire figure en annexe 1, il s'agit de terrains en surface réduite qui constituent pour la plupart des dépendances des propriétés bâties voisines, intégrées de fait aux venelles sillonnant la résidence. Plusieurs terrains sont en nature d'espaces verts.

La valeur vénale définie par le service des domaines est de 7.26 € le m².

Afin d'effectuer un traitement égalitaire de l'ensemble des propriétaires privés, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de faire l'acquisition des parcelles sur la base de 10 € le m². Pour la zone 5, cela représente un coût total d'acquisition de 2 481€ pour une surface de 1428 m².

Enfin, pour la <u>zone 6</u>, dont le détail parcellaire figure en annexe 1, il s'agit de terrains en surface réduite qui constituent pour la plupart des dépendances des propriétés bâties voisines, intégrées de fait aux venelles sillonnant la résidence. Plusieurs terrains sont en nature d'espaces verts ou d'espaces communs.

La valeur vénale définie par le service des domaines est de 5.89 € le m².

Afin d'effectuer un traitement égalitaire de l'ensemble des propriétaires privés, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de faire l'acquisition des parcelles sur la base de 10 € le m². Pour la zone 6, cela représente un coût total d'acquisition de 1 603 € pour une surface de 505 m².

La surface totale des parcelles de ces 6 zones est de 3 821m² pour un coût total d'acquisition de 10 764 €.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la Commission urbanisme a émis un avis favorable lors de sa séance du 06 avril 2021.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil municipal de :

- de l'autoriser à acquérir les parcelles listées en annexe 1 appartenant aux propriétaires privés sur la base du coût de 10 € le m², hors taxes et frais d'acquisition,
- de l'autoriser à acquérir les parcelles listées en annexe 1 appartenant à la SIGH sur la base du coût de euro le m², hors taxes et frais d'acquisition,
- de l'autoriser à signer le ou les actes authentiques et tous actes y afférent.

PHASE 1 MISE EN CONFORMITE CADASTRALE FENELON - ACQUISITIONS

	Ŋ				™	Φ						Φ	Φ	m	4		S	S	eq	Je				
	PROPRIETAIRES	HADJ MERABET Mohamed	JANOT Philippe	HALBOUCH EL LAID	LAMIAUX Michael	MERCIER Gustave	BELLOT Marcel	BELLOT Marcel	MOTTET Leo	MOTTET Leo	RAUX Jeannine	FONTAINE Désirée	BRINGIERS Jérôme	MAACHE Belkacem	Indivision ABADA	AMARA Kamel	Indivision BENJELOUN	Indivision BENJELOUN	JEGHOUT Mohamed	LOUCHARD Jérôme	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH
	ADRESSE	8 rue Racine	2 rue Racine	9 rue Mortuaire	13 rue Mortuaire	9 rue Gabriel Péri	11 rue Gabriel Péri	11 rue Gabriel Péri	13 rue Gabriel Péri	13 rue Gabriel Péri	25 rue Corneille	23 rue Corneille	19 rue Corneille	17 rue Corneille	13 rue Comeille	5 rue Racine	1 rue Racine	1 rue Racine	7 rue Racine	12 rue Corneille	2 rue La Fontaine	4 rue La Fontaine	6 rue La Fontaine	8 rue La Fontaine
	VALEUR TOTALE	20.00	20.00	90.00	90.00	20.00	10.00	0.00	50.00	10.00	80.00	80.00	70.00	70.00	70.00	110.00	190.00	10.00	100.00	80.00	12.00	10.00	10.00	10.00
	SURFACE Ville	2	2	6	6	2	1	0	5	L	8	8	2	7	7	11	61		10	8	12	10	10	10
PROPRIETAIRE	FUTUR	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE
PROPR	ACTUEL	PRIVE	PRIVE	PRIVE	PRIVE	PRIVE	PRIVE	PRIVE	PRIVE	PRIVE	PRIVE	PRIVE	PRIVE	PRIVE	PRIVE	PRIVE	PRIVE	PRIVE	PRIVE	PRIVE	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH
	PARCELLE D'ORIGINE	585	582	593	595	538	539	539	540	540	546	547	549	550	552	519	522	522	518	529	570	57.1	572	573
Щ	°Z	1532	1495	593p	1497	1530	1522	1523	1526	1525	1499	1510	1501	1548	1534	1503	1506	1505	1135	1508	1335	1337	1339	1341
PARCELLE	SECTION	AC	AC	AC	AC	AC	AC	AC	AC	AC	AC	AC	AC	AC	AC	AC	AC	AC	AC	AC	AC	AC	AC	AC
L	ZONE	-	_	1	-	-	_	-	-	-		-	1	1	1	1	_		1	1	1	L	1	-

SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH		BENDOU Yazid	BENDOU Yazid	RIIMBAUD Christian	AZAOU Hammou	RASHID MURABI Nadeem	KACER Saïd	NASSRLLAH Mostafa	ARBOUCHE Rabah	SCI AL LAURCECKARSOF	RAJA Hakim Khan	Indivision AMRI Ahmed et AMRI Fadilia	BELHADL Charles	Indivision CORDIER/DANHIEZ
10 rue La Fontaine	12 rue La Fontaine	4 rue Racine	6 rue Racine	11 rue Mortuaire	21 rue Corneille	15 rue Corneille	3 rue Racine	8 rue Corneille	10 rue Corneille	14 rue Corneille	5 rue Gabriel Péri	7 rue Gabriel Péri	6 rue Comeille		15 rue Raphael	15 rue Raphael	19 impasse Cézanne	5 impasse Cézanne	8 rue Léonard de Vinci	7 rue Léonard de Vinci	15 Av Marguerite Leduc	4 Rue Carpeaux	8 Rue Carpeaux	20 Rue Carpeaux	4 Rue Jonas	8 Rue Jonas	16 rue Léonard de Vinci
10.00	10.00	5.00	4.00	9.00	7.00	7.00	21.00	90.9	7.00	8.00	9.00	4.00	15.00	1 334.00 €	80	240	95	200	100	160	90	50	100	06	10	80	06
10	10	5	4	6	7	7	21	9	7	8	6	4	15	281	8	24	19	20	10	16	6	5	10	6	-	8	6
VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	S/T/m²/€	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE
SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH		PRIVE	PRIVE	PRIVE	PRIVE	PRIVE	PRIVE	PRIVE	PRIVE	PRIVE	PRIVE	PRIVE	PRIVE	PRIVE
574	575	583	584	594	548	551	521	527	528	530	534	535	1141		334	1071	410	389	396	328	270	281	283	289	258	260	296
1343	1345	1347	1349	1353	1355	1357	1359	1361	1363	1365	1367	1369	1371		1512	1513	1520	1518	1550	1563	1565	281p	1516	289p	1610	260p	1567
AC	AC	AC	AC	AC	AC	AC	AC	AC	AC	AC	AC	AC	AC		AC	AC	AC	AC	AC	AC	AC	AC	AC	AC	AC	AC	AC
	1		1	-	_	-	-		-			-	-		2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2

PBJTCH/Le Prieuré	SAIDI M'HAMMED	Indivision TATII	AIT TIZI Mohamed BEN BIHI	MORTAJI Abderrahmane	DEMUYNCK/SLOS	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH
18 rue Léonard de Vinci	24 rue Léonard de Vinci	26 rue Léonard de Vinci	28 rue Léonard de Vinci	30 rue Léonard de Vinci	4 rue Montaigne	98 rue du Dr Carlier	2 rue Raphael	13 rue Raphael	11 rue Raphael	9 rue Raphael	7 rue Raphael	5 rue Raphael	3 rue Raphael	1 rue Raphael	114 rue du Dr Carlier	112 rue du Dr Carlier	110 rue du Dr Carlier	108 rue du Dr Carlier	21 impasse Cézanne	17 impasse Cézanne	15 impasse Cézanne	13 impasse Cézanne	11 impasse Cézanne	9 impasse Cézanne	9 rue Carpeaux	7 rue Carpeaux	5 rue Carpeaux	7 impasse Cézanne
06	130	110	170	50	800	3	11	9	9	9	9	9	18	2	22	8	8	4	23	20	19	19	18	17	26	27	24	19
6	13	-	17	5	80	3	11	9	9	9	9	9	18	2	22	8	8	4	23	20	19	19	18	17	26	27	24	19
VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	AILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	AILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE
PRIVE	PRIVE	PRIVE	PRIVE	PRIVE	PRIVE	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH
297	300	301	308	309	360	364	385	335	336	337	338	339	340	341	343	344	345	346	409	411	412	413	414	415	416	417	418	388
1569	1571	1573	1604	1612	1624	1432	1434	1402	1404	1406	1408	1410	1412	1414	1416	1418	1420	1422	1436	1438	1440	1442	1444	1446	1448	1450	1452	1424
AC	AC	AC	AC	AC	AC	AC	AC	AC	AC	AC	AC	AC	AC	AC	AC	AC	AC	AC	AC	AC	AC	AC	AC	AC	AC	AC	AC	AC
7	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	7	2	2

SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH
2 rue Léonard de Vinci	4 rue Léonard de Vinci	6 rue Léonard de Vinci	27 rue Léonard de Vinci	25 rue Léonard de Vinci	23 rue Léonard de Vinci	21 rue Léonard de Vinci	19 rue Léonard de Vinci	17 rue Léonard de Vinci	15 rue Léonard de Vinci	13 rue Léonard de Vinci	13 rue Léonard de Vinci	11 rue Léonard de Vinci	11 rue Léonard de Vinci	9 rue Léonard de Vinci	9 rue Léonard de Vinci	5 rue Léonard de Vinci	3 rue Léonard de Vinci	1 rue Léonard de Vinci	19 Av Marguerite Leduc	17 Av Marguerite Leduc	5 Av Marguerite Leduc	3 Av Marguerite Leduc	2 Rue Carpeaux	6 Rue Carpeaux	10 Rue Carpeaux	12 Rue Carpeaux	14 Rue Carpeaux	16 Rue Carpeaux
20	14	10	134	21	20	20	20	20	20	19	1	15	9	7	3	15	18	18	8	8	3	2	6	3	12	47	6	6
20	14	10	134	21	20	20	20	20	20	19	1	15	9	7	3	15	18	18	80	8	3	2	6	က	12	47	6	6
VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	AILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE
SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH
393	394	395	311	312	313	314	315	316	317	318	318	319	319	320	320	329	330	331	268	269	275	276	280	282	284	285	286	287
1426	1428	1430	1373	1375	1377	1379	1381	1383	1385	1387	1388	1390	1391	1393	1394	1396	1398	1400	1582	1584	1586	1588	1590	1592	1594	1596	1598	1600
AC	AC	AC	AC	AC	AC	AC	AC	AC	AC	AC	AC	AC	AC	AC	AC	AC	AC	AC	AC	AC	AC	AC	AC	AC	AC	AC	AC	AC
7	2	2	7	7	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2

SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH		KHOUYA Lhou	FETTAH Salah/FETTAH Rakia	NASSRALLAH Salah	ROCHDAHOU Taidi/ ROCHDAHOU Amina	ANWAR Asab Beg	ANWAR Asab Beg	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH
18 Rue Carpeaux	6 Rue Jonas	20 rue Léonard de Vinci	22 rue Léonard de Vinci	7 Rue Jonas	7 Rue Jonas	5 Rue Jonas	5 Rue Jonas	31 Av Marguerite Leduc	31 Av Marguerite Leduc	23 Résidence Kranichfeld		17 rue Danielle Casanova	12 Av Hector Rousseau	16 Av Hector Rousseau	22 Av Hector Rousseau	8 Avenue de la république	8 Avenue de la république	7 rue Danielle Casanova	9 rue Danielle Casanova	11 rue Danielle Casanova	13 rue Danielle Casanova	15 rue Danielle Casanova	6 Av Hector Rousseau	8 Av Hector Rousseau	10 Av Hector Rousseau	14 Av Hector Rousseau	24 Av Hector Rousseau	6 Avenue de la république
6	10	6	6	6	11	18	2	2	1	38	3 682.00 €	80	09	10	20	9009	099	2	4	8	8	7	9	9	9	5	2	20
6	10	6	6	6	11	18	2	2		38	1230	8	9		2	09	99	2	4	8	8	7	9	9	9	5	2	20
VILLE	VILLE	VILLE	AILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	S/1/m²/€	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE
SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH		PRIVE	PRIVE	PRIVE	PRIVE	PRIVE	PRIVE	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH
288	259	298	299	253	253	254	254	1299	1299	863		644	651	653	656	298	867	639	640	641	642	643	648	649	650	652	657	868
1602	1454	1456	1458	1614	1615	1618	1620	1645	1646	1472		1842	1873	1871	1840	1866	1867	1788	1790	1792	1794	1796	1798	1800	1802	1804	1806	1768
AC	AC	AC	AC	AC	AC	AC	AC	AC	AC	AC		AD	AD	AD	AD.	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD
2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2		4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4

AD	1769	898	SIGH	VILLE	6/	4./	6 Avenue de la republique	SIGH
	1771	879	SIGH	VILLE	21	21	16 rue Danielle Casanova	SIGH
	1772	879	SIGH	VILLE	9	9	16 rue Danielle Casanova	SIGH
	1774	880	SIGH	VILLE	9	9	14 rue Danielle Casanova	SIGH
AD	1776	881	SIGH	VILLE	9	9	12 rue Danielle Casanova	SIGH
AD	1778	882	SIGH	VILLE	7	7	10 rue Danielle Casanova	SIGH
AD	1780	883	SIGH	VILLE	7	7	8 rue Danielle Casanova	SIGH
AD	1782	884	SIGH	VILLE	9	9	6 rue Danielle Casanova	SIGH
AD	1784	885	SIGH	VILLE	6	6	4 rue Danielle Casanova	SIGH
AD	1786	886	SIGH	VILLE	13	13	2 rue Danielle Casanova	SIGH
				\$/T/m²/€	377	1 664.00 €		
AD	1906	899	PRIVE	VILLE	6	06	2 rue Pasteur	HARKOU Radouane
AD	1847	699	PRIVE	VILLE	7	70	4 rue Pasteur	DESSAINT Marcel
AD	1838	729	PRIVE	VILLE	7	70	20 rue Pasteur	SCI AL LAURECKARSOF
AD	1834	889	PRIVE	VILLE	4	40	12 impasse Manet	OUERHANI Lotfi
AD	1836	1303	PRIVE	VILLE	2	20	12 impasse Manet	OUERHANI Lotfi
AD	1869	661	PRIVE	VILLE	۲O	50	11 Av de la République	KHELLADI Mohamed/ KADMIRI Naïma
AD	1896	662	PRIVE	VILLE	4	40	9 Av de la République	MOUSSAID Idir
AD	1859	775	PRIVE	VILLE	10	100	4 rue P Langevin	GODIN Denis
AD	1860	775	PRIVE	VILLE	l	10	4 rue P Langevin	GODIN Denis
AD	1857	776	PRIVE	VILLE	5	50	2 rue P Langevin	DUTEMPLE Franck
AD	1923	1844	PRIVE	VILLE	8	80	1 rue Joliot Curie	KACER Mustapha
AD	1924	1844	PRIVE	VILLE	6	06	1 rue Joliot Curie	KACER Mustapha
AD	1864	752	PRIVE	VILLE	18	180	17 rue Delacroix	Indivision Parent
AD	756p	756	PRIVE	VILLE	13	130	116 rue Roger Salengro	BLARY Michel
AD	1849	761	PRIVE	VILLE	12	120	106 rue Roger Salengro	Indivision DESMIS/Delhaye
AD	1851	1328	PRIVE	VILLE	က	30	106 rue Roger Salengro	Indivision DESMIS/Delhaye
AD	1444	777	HUN	1111/1	ų	ч		

SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH
6 rue Pasteur	8 rue Pasteur	10 rue Pasteur	12 rue Pasteur	14 rue Pasteur	16 rue Pasteur	18 rue Pasteur	22 rue Pasteur	24 rue Pasteur	7 Av de la République	7 impasse Manet	5 impasse Manet	3 impasse Manet	1 impasse Manet	7 rue P Langevin	impasse Manet	impasse Manet	impasse Manet	devant 3 Renoir	A côté du 1 rue Renoir	rue Delacroix	rue P Langevin	18 rue P Langevin	16 rue P Langevin	14 rue P Langevin	12 rue P Langevin	10 rue P Langevin	8 rue P Langevin	6 rue P Langevin
7	7	7	2	7	7	7	7	7	2	7	7	7	7	96	126	12	-	15	4	9	334	29	24	11	10	20	31	43
7	7	7	7	7	7	7	7	7	2	7	7	7	7	96	126	12	1	15	4	9	334	29	24	11	01	20	31	43
VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	AILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	AILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	AILLE	AILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE
SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH
670	671	672	673	674	675	676	878	679	663	669	700	701	702	707	1642	1642	1642	1922	1922	1922	1922	768	769	770	771	772	773	774
1648	1650	1652	1654	1656	1658	1660	1662	1664	1752	1760	1758	1756	1754	1766	1762	1763	1764	1962	1952	1958	1969	1702	1704	1706	1708	1710	1712	1714
AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD
52	5	5	5	rc.	5	ις	5	3	5	5	ۍ.	5	r,	rc.	ις	5	5	r.	5	ц	5	5	5	5	5	5	5	5

SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH		PODVIN Patrick	PODVIN Patrick	PODVIN Patrick	SALEM Aïssa	SALEM Aïssa	SALEM Aïssa	LAOUARI AII	SCI les oliviers	DUTEMPLE Gérard	ANDRIN Alain	Indivision DHOTE/TALMANT
3 rue Joliot Curie	1 rue Delacroix	3 rue Delacroix	5 rue Delacroix	7 rue Delacroix	9 rue Delacroix	11 rue Delacroix	13 rue Delacroix	15 rue Delacroix	19 rue Delacroix	derrière rue Delacroix	118 rue Roger Salengro	114 rue Roger Salengro	112 rue Roger Salengro	110 rue Roger Salengro	108 rue Roger Salengro	134 rue Roger Salengro		10 Rue Joliot Curie	10 Rue Joliot Curie	10 Rue Joliot Curie	8 Rue Joliot Curie	8 Rue Joliot Curie	8 Rue Joliot Curie	6 Rue Joliot Curie	2 Rue Joliot Curie	7 Rue Branly	9 Rue Branly	10 Rue Branly
5	46	37	54	52	46	43	39	24	13	1	22	12	12	-	11	23	2 481.00 €	280	130	50	30	50	20	130	260	100	100	70
5	46	37	54	52	46	43	39	24	13	1	22	12	12	11	11	23	1428	28	13	5	ю	5	2	13	26	10	10	7
VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	AILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	S/T/m²/€	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	VILLE	AILLE	VILLE	VILLE	VILLE
SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH	SIGH		PRIVE	PRIVE	PRIVE	PRIVE	PRIVE	PRIVE	PRIVE	PRIVE	PRIVE	PRIVE	PRIVE
780	744	745	746	747	748	749	750	751	753	1591	755	757	758	759	760	1627		792	792	792	793	793	793	794	796	819	820	1594
1716	1668	1670	1672	1674	1676	1678	1680	1682	1684	1666	1686	1688	1690	1692	1694	1979		1900	1902	1901	1892	1891	1890	1894	d962	1853	1855	1862
AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD		AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD	AD
٠c	5	5	r,	s.	5	5	5	5	ĸ	5	5	15	ۍ.	5	22	5		9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9

•	AD	1718	791	SIGH	VILLE	42	42	12 Rue Joliot Curie	SIGH
9	AD	1720	791	SIGH	VILLE	2	2	12 Rue Joliot Curie	SIGH
9	AD	1722	795	SIGH	VILLE	76	76	4 Rue Joliot Curie	SIGH
9	AD	1723	795	SIGH	VILLE	4	4	4 Rue Joliot Curie	SIGH
9	AD	1725	798	SIGH	VILLE	6	6	15 Av de la république	SIGH
9	AD	1727	800	SIGH	VILLE	15	15	19 Av de la république	SIGH
9	AD	1729	808	SIGH	AILLE	2	2	21 Av de la république	SIGH
9	AD	1731	812	SIGH	VILLE	5	5	27 Av de la république	SIGH
9	AD	1733	816	SIGH	VILLE	2	2	1 Rue Branly	SIGH
9	AD	1735	817	SIGH	VILLE	11	-	3 Rụe Branly	SIGH
9	AD	1737	818	SIGH	VILLE	1.1	11	5 Rue Branly	SIGH
9	AD	1739	823	SIGH	VILLE	10	01	15 Rue Branly	SIGH
9	AD	1741	824	SIGH	VILLE	10	10	17 Rue Branly	SIGH
9	AD	1743	825	SIGH	VILLE	17	17	19 Rue Branly	SIGH
9	AD	1746	826	SIGH	VILLE	17	17	21 Rue Branly	SIGH
9	AD	1749	827	SIGH	VILLE	132	132	23 Rue Branly	SIGH
9	AD	9691	835	SIGH	VILLE	9	9	16 Rue Branly	SIGH
9	AD	1698	836	SIGH	VILLE	9	9	14 Rue Branly	SIGH
9	AD	00/1	837	SIGH	VILLE	9	9	12 Rue Branly	SIGH

10 764.00 €	
3821	
TOTAL	

1603.00

505

S/T/m²/€

Intervention de Monsieur le Maire : rappelle que la ville a passé une convention avec SIGH où chacun a mis 25 000 €, soit 50 000 € pour mener à bien ce travail de remise à niveau du cadastre. Il y a de l'histoire, l'époque où le quartier Fénelon, les venelles ont été ouvertes et ont créé ces fameuses dépendances en bout de propriété. Les immeubles ont été rasés, les espaces ont été plus ou moins « chamboulés ». Afin de travailler le plus vite possible et ainsi de clôturer le dossier avec le notaire, nous avons décidé de provisionner une somme sur les 50 000 € pour travailler la cession de manière à ce que les propriétaires ne disent pas qu'ils ont été spoliés, c'est de l'ordre de 50 à 90 € pour chacun. Celui à qui nous prenons de la surface, nous l'indemnisons, par contre celui qui est en « régularisation », ce sera une opération blanche.

Pour l'assiette avec SIGH, idem, le fait de devoir travailler à 1 € le m², permet d'éviter de payer une lourde facture. J'estime que notre contribution lors de la rénovation urbaine, a été conséquente, que la société SIGH a aussi gagné dans cette opération, pour les quelques parcelles qui restent, nous pouvions les acquérir à moindre coût.

Monsieur le Maire propose à Madame COLLET, première adjointe, de le remplacer afin de procéder au vote de cette délibération.

Ne participent pas à cette délibération : Monsieur le Maire et Monsieur Jean-Pierre LE COMTE.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- AUTORISE, à l'unanimité, Monsieur le Maire à acquérir les parcelles listées en annexe 1 appartenant aux propriétaires privés sur la base du coût de 10 € le m², hors taxes et frais d'acquisition,
- AUTORISE, à l'unanimité, Monsieur le Maire à acquérir les parcelles listées en annexe 1 appartenant à la SIGH sur la base du coût de 1 euro le m², hors taxes et frais d'acquisition,
- AUTORISE, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer le ou les actes authentiques et tous actes y afférent; Monsieur le Maire ayant préalablement précisé que le cadastre n'étant pas à jour, la colonne « propriétaires » est indicative et que les actes seront signés avec le propriétaire de la parcelle visée, à leur date de signature.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport relatif à la neuvième question.

9°) RESIDENCE LES JARDINS DE JEANNE – DENOMINATION DE VOIRIE

Exposé de Monsieur le Maire:

Il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des rues et des places publiques est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L 2213.-28 du Code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal la proposition de dénomination de la rue de la résidence « les Jardins de Jeanne » :

- Rue Jean Rasoir

Et demande au Conseil municipal de l'approuver et de le charger de procéder à la numérotation de cette résidence.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire,

- APPROUVE, à l'unanimité, la proposition de Monsieur le Maire,
- CHARGE, à l'unanimité, Monsieur le Maire de procéder à la numérotation de cette résidence.

10°) CONTRAT DE VILLE - PROGRAMMATION LOCALE 2021

Exposé de Monsieur le Maire :

Il vous est proposé l'approbation de la programmation annuelle des actions déposées dans le cadre du Contrat de Ville 2015-2020. Le Contrat de Ville a été complété en 2019 par un protocole d'engagements renforcés et réciproques, le prorogeant jusqu'en 2022.

Pour l'année 2021, la programmation a concerné 5 projets :

√ 2 actions nouvelles:

- Participation Citoyenne et Renouvellement du Conseil Citoyen
- La Médiathèque fête ses 5 ans

√ 3 actions reconduites:

- Groupe de Parents
- Mobilcultur'Pass
- Fonds de Travaux Urbains

Il est à préciser que les actions nouvelles sont financées à hauteur de 80% par l'Etat et 20% par la Ville. Les actions reconduites sont financées à hauteur de 50% par l'Etat et à hauteur de 30% pour une action sortante.

L'intention de programmation a été envoyée par voie électronique à l'ensemble des partenaires en date du 9 novembre 2020. La situation sanitaire n'avait pas permis d'organiser de Comité de pilotage en présentiel. La programmation 2021 a également été présentée au Conseil Citoyen lors de la séance du 24 mars dernier.

Le programme d'actions, élaboré en concertation avec l'ensemble des partenaires, des services et des habitants issus des quartiers prioritaires retenu pour l'année 2021, est le suivant :

ACTION	PORTEUR	TYPE ACTION	COUT ACTION	PART FINANCEUR	PART VILLE
PARTICIPATION CITOYENNE ET RENOUVELLEMENT DU CONSEIL CITOYEN (convention association I'Etabli)	Ville de Beuvrages	action nouvelle	16 094 €	12 875 € (Etat)	3 219 €
LA MEDIATHEQUE FETE SES 5 ANS	Ville de Beuvrages	action nouvelle	11 050 €	8 840 € (Etat)	2 110 €
GROUPE DE PARENTS	Ville de Beuvrages	action sortante	6 200 €	1 860 € (Etat)	4 340 €
MOBILCULTUR'PASS	Collège Paul Eluard	action reconduite Dispositif Réussite Educative	6146€	3 995 € (Etat)	2 151 €
FONDS DE TRAVAUX URBAINS	Ville de Beuvrages	action reconduite	40 000 €	20 000 € (Région)	20 000 €
		TOTAL PROPOSE APRES INSTRUCTION	79 490 €	47 570 €	31 820 €

L'avis d'instruction définitif de l'Etat a été rendu le 29 mars 2021.

Dans le cadre des crédits de la politique régionale en faveur des quartiers de la Politique de la Ville 2017 - 2021, les actions sont les suivantes :

ACTION	PORTEUR	TYPE ACTION	COUT ACTION	PART REGION	PART VILLE
NOS QUARTIERS D'ETE 2021	Ville de Beuvrages	action reconduite	10 700 €	5 000 €	5 700 €
PROJETS D'INITIATIVE CITOYENNE BEUVRAGES	ADTS	demande de prolongation pour non- consommation de l'enveloppe	5 470 €	3 470 €	2 000 €
		TOTAL	16 170 €	8 470 €	7 700 €

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver la programmation locale 2021 et d'autoriser Monsieur le Maire à :

- √ signer tout acte ou convention afférents à ces différentes actions;
- octroyer le versement de la subvention communale aux porteurs de projets.

<u>Intervention de Monsieur MARY</u> : « Monsieur le Maire, ôtez-moi d'un doute ; vous venez de demander de verser de l'argent public à une caisse noire ? ».

<u>Intervention de Monsieur le Maire</u>: précise à Monsieur MARY que cette association est porteuse pour l'action du PIC. Seule juge, la Région qui reprend les statuts et la ville a souhaité que ce soit l'ADTS qui le porte. J'en reste à l'exercice antérieur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire,

- APPROUVE, à l'unanimité, la programmation locale 2021,
- AUTORISE, à l'unanimité, Monsieur le Maire à :
 - √ signer tout acte ou convention afférents à ces différentes actions;
 - ✓ octroyer le versement de la subvention communale aux porteurs de projets.

CONVENTION

ENTRE

La **Commune de BEUVRAGES**, ayant siège social à BEUVRAGES, Hôtel de Ville, parc Fénelon, prise en la personne de son Maire, Ali BENYAHIA, domicilié en cette qualité audit siège, agissant en vertu de la délibération du Conseil municipal n° 2020 05 01 en date du 24 mai 2020,

D'UNE PART,

FT

Le **Collège Paul Eluard** (EPLE), rue Emile Zola, 59192 Beuvrages prise en la personne de Monsieur Philippe TAVERNE, Principal du Collège,

D'AUTRE PART,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT:

ARTICLE 1er:

La Commune de BEUVRAGES accorde au Collège Paul Eluard une subvention pour la mise en place de l'**action Mobil Cultur'Pass** pour l'année 2021 d'un montant de **2 151 €** sur une assiette subventionnable de 6146 €.

ARTICLE 2:

En contrepartie de cette aide financière, le Collège s'engage à assurer durant l'année 2021 les actions suivantes :

- mettre en œuvre son projet (préparation du programme du sorties, lien avec les parents, temps de restitutions ou bilan...),
- accompagner les jeunes lors des sorties le cas échéant et dans le cadre de leur accompagnement individuel en lien avec leur orientation,
- participer aux EPRE afin de faire un retour sur l'avancée du projet et des accompagnements,
- rédiger des bilans intermédiaires et finaux.

ARTICLE 3:

Le versement de cette subvention municipale s'effectuera en deux fois :

- 95 % soit 2 043.45 € à la signature de cette convention,
- 5 % soit 107.55 € à la restitution du bilan.

ARTICLE 4:

Le Collège Paul Eluard s'engage à transmettre un bilan qualitatif et financier avant le 31 décembre 2021, date de forclusion et accepte de se soumettre à tout contrôle effectué par le service financier de la ville ou par toute autorité mandatée par le Maire.

ARTICLE 5:

Le bénéficiaire de l'aide communale devra mentionner le concours financier de la Ville à cette action. Le non-respect de cet engagement pourra entraîner le blocage des versements de tout ou partie de la subvention accordée ou son annulation.

ARTICLE 6:

Des reversements de sommes versées seront exigés à l'encontre du bénéficiaire pour les motifs suivants :

- transmission de l'ensemble des pièces justificatives après la date de forclusion fixée dans l'article 4,
- absence d'information du soutien financier de la commune dans le cadre d'opérations de communication.

ARTICLE 7:

En cas de litige et à défaut d'accord amiable entre les parties, le différend sera porté devant le Tribunal administratif de Lille.

Fait en deux exemplaires originaux,

A BEUVRAGES, le

Le Maire,

Le Collège,

Ali BENYAHIA

Philippe TAVERNE, Principal du Collège

CONVENTION

ENTRE

La **Commune de BEUVRAGES**, ayant siège social à BEUVRAGES, Hôtel de Ville, parc Fénelon, prise en la personne de son Maire, Ali BENYAHIA, domicilié en cette qualité audit siège, agissant en vertu de la délibération du Conseil municipal n° 2020 05 01 en date du 24 mai 2020,

D'UNE PART,

ΕT

L'Association L'Etabli, 51 rue Marcel HENAUX, 59000 LILLE prise en la personne de Madame Emma APPERE, Présidente,

D'AUTRE PART,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT:

ARTICLE 1er:

La Commune de BEUVRAGES accorde à l'association L'Etabli une subvention pour la mise en place de l'action **Participation Citoyenne et Renouvellement du Conseil Citoyen** pour l'année 2021 d'un montant de **15 894 €**.

ARTICLE 2:

En contrepartie de cette aide financière, l'association l'Etabli s'engage à assurer durant l'année 2021 les actions suivantes :

- renouveler les thématiques d'intervention du Conseil Citoyen en fonction des besoins exprimés par les habitants, en permettant le montage de projets encore non abordés,
- renouveler les membres du Conseil Citoyen en mobilisant de nouveaux participants,
- rendre l'instance du Conseil Citoyen plus accessible et ouverte à tous, accueillir de nouveaux volontaires,
- renouveler le fonctionnement du Conseil Citoyen et ses modes d'intervention : travailler sur une charte de fonctionnement et sur des outils de communication,
- alléger le mode de fonctionnement actuel.

ARTICLE 3:

Le versement de cette subvention municipale s'effectuera en trois fois :

- une avance de 30% à la notification,
- un acompte de 30% en juillet 2021,
- le solde à la restitution du bilan.

ARTICLE 4:

L'association L'Etabli s'engage à transmettre un bilan qualitatif et financier avant le 31 décembre 2021, date de forclusion et accepte de se soumettre à tout contrôle effectué par le service financier de la ville ou par toute autorité mandatée par le Maire.

ARTICLE 5:

Le bénéficiaire de l'aide communale devra mentionner le concours financier de la Ville à cette action. Le non-respect de cet engagement pourra entraîner le blocage des versements de tout ou partie de la subvention accordée ou son annulation.

ARTICLE 6:

Des reversements de sommes versées seront exigés à l'encontre du bénéficiaire pour les motifs suivants :

- transmission de l'ensemble des pièces justificatives après la date de forclusion fixée dans l'article 4,
- absence d'information du soutien financier de la commune dans le cadre d'opérations de communication.

ARTICLE 7:

En cas de litige et à défaut d'accord amiable entre les parties, le différend sera porté devant le Tribunal administratif de Lille.

Fait en deux exemplaires originaux

A BEUVRAGES, le

Le Maire,

Association L'ETABLI,

Ali BENYAHIA

Emma APPERE, Présidente

Monsieur le Maire cède la parole à Madame Maryse ALLARD, Adjointe aux affaires scolaires et petite enfance qui donne lecture des rapports relatifs aux questions 11, 12, 13 et 14.

11°) DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE - PROJET D'ETABLISSEMENT

Exposé de Madame Maryse ALLARD:

La ville a donné l'obligation au Groupement Enfance Pour Tous - People and Baby, titulaire du contrat de délégation de service public pour l'exploitation de la maison de la petite enfance, d'élaborer un projet d'établissement devant comporter les points suivants :

- un projet social,
- un projet éducatif et pédagogique,
- les prestations d'accueil proposées,
- les dispositions particulières prises pour l'accueil des enfants atteints d'un handicap ou maladie chronique,
- la présentation des compétences professionnelles mobilisées,
- la définition de la place des familles et de leur participation à la vie de l'établissement,
- les modalités des relations avec les organismes extérieurs,
- les modalités suivantes lesquelles les usagers pourront exprimer leur avis sur le service rendu.

Le Groupement Enfance Pour Tous - People and Baby nous a fourni son complet projet d'établissement élaboré en concertation avec les services de la ville et validé le 18 février 2021. Le document reprend les grands enjeux communs et constitue l'un des référentiels destinés à l'animation et au pilotage de la politique petite enfance territoriale. Les rapports mensuels du gestionnaire et le rapport annuel s'appuieront sur ce projet d'établissement pour rendre compte des activités.

Aussi, le Groupement Enfance Pour Tous - People and Baby, dans le cadre de cette nouvelle délégation

- et du mémoire technique destiné à la conduite des activités, s'inscrit dans une dynamique d'amélioration du service rendu souhaité par l'autorité territoriale lors du renouvellement de la DSP. Au titre de ce nouvel engagement contractuel et partenarial, le multi accueil Bébéchouette :
- appliquera les principes de la Charte Nationale de l'accueil du jeune enfant garantissant un cadre bienveillant signée en 2017,
- déclinera un projet éducatif génération durable pour répondre aux besoins particuliers d'accompagnement de communication et d'intégration,
- apportera une attention particulière à l'accueil d'enfants en difficultés sociales et familiales et favorisera l'intégration d'enfants en situation d'handicap,
- s'engagera dans le développement de la cohérence éducative en participant aux actions conduites dans le cadre de la nouvelle dynamique locale en matière de petite enfance, de parentalité et de solidarité,
- assurera les investissements destinés à l'amélioration significative de la qualité d'accueil issus de l'expérience de gestion dans le cadre du précédent contrat.

Conformément aux clauses contractuelles, le projet d'établissement doit être approuvé par le Conseil municipal.

Aussi, le projet d'établissement a été présenté lors de la Commission Affaires scolaires - Petite enfance - Jeunesse - Culture réunie le mardi 30 mars 2021. Celle-ci a émis un avis favorable.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir approuver le projet d'établissement établi par le Groupement Enfance Pour Tous - People and Baby.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

APPROUVE, à l'unanimité, le projet d'établissement établi par le Groupement Enfance Pour Tous – People and Baby.

12°) <u>DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE – REGLEMENT DE</u> FONCTIONNEMENT

Exposé de Madame Maryse ALLARD:

La ville a donné l'obligation au titulaire du contrat de délégation de service public pour la maison de la petite enfance, le Groupement Enfance Pour Tous - People and Baby, d'élaborer un règlement intérieur destiné à assurer un meilleur service à l'usager.

Le titulaire du contrat de délégation de service public nous a fourni son complet règlement de fonctionnement (projet et avenant) le 18 janvier 2021, élaboré en concertation avec les services de la ville et validé le 18 février 2021.

Le référentiel a été actualisé le 8 octobre 2020. Il présente les modalités d'organisation de la structure ainsi que les règles de vie quotidienne pour les utilisateurs des services du multi accueil. Ce document fait l'objet d'une révision périodique en concertation avec la municipalité et les partenaires financeurs.

Conformément aux dispositions contractuelles, ce règlement intérieur doit être approuvé par décision du Conseil municipal.

Aussi, le projet de règlement de fonctionnement a été présenté lors de la Commission Affaires scolaires - Petite enfance - Jeunesse - Culture réunie le mardi 30 mars 2021. Celle-ci a émis un avis favorable.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le règlement de fonctionnement et son avenant établi par le Groupement Enfance Pour Tous - People and Baby.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

APPROUVE, à l'unanimité, le règlement de fonctionnement et son avenant établi par le Groupement Enfance Pour Tous – People and Baby.

13°) <u>DELEGATION DE SERVICE PUBIC DE LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE – REGLEMENT DE SECURITE ET D'EVACUATION</u>

Exposé ce Madame Maryse ALLARD:

La ville a donné l'obligation au titulaire du contrat de délégation de service public pour la maison de la petite enfance, le Groupement Enfance Pour Tous - People and Baby, d'élaborer un règlement fixant les conditions de sécurité et d'évacuation.

Le titulaire du contrat de délégation de service public nous a fourni son complet règlement sécurité le 18 janvier 2021, élaboré en concertation avec les services de la ville et validé le 18 février 2021.

Le référentiel a fait l'objet d'une procédure d'actualisation le 25/07/2019 concernant la conduite à tenir en matière de sécurité incendie ainsi qu'en matière de sécurité confinement.

Les documents sont immédiatement applicables à l'ensemble des sites confiés au Groupement Enfance Pour Tous - People and Baby. Aussi, dans le cadre de la nouvelle délégation qui prendra effet le 1^{er} mai 2021, le gestionnaire présentera au délégataire la version dûment complétée et signée par le personnel intervenant sur le site.

Conformément aux dispositions contractuelles, ce règlement relatif à la sécurité doit être approuvé par décision du Conseil municipal.

Aussi, le projet de règlement de de sécurité et d'évacuation a été présenté lors de la Commission Affaires scolaires - Petite enfance - Jeunesse - Culture réunie le mardi 30 mars 2021. Celle-ci a émis un avis favorable.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le règlement fixant les conditions de sécurité et d'évacuation établi par le Groupement Enfance Pour Tous - People and Baby.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

APPROUVE, à l'unanimité, le règlement fixant les conditions de sécurité et d'évacuation établi par le Groupement Enfance Pour Tous – People and Baby.

14°) <u>DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE – VALIDATION DE LA REVISION DU BAREME DE LA CAISSE NATIONALE D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR L'ANNEE 2021</u>

Exposé de Madame Maryse ALLARD:

Par contrat en date du 11 janvier 2021, notifié le 13 janvier 2021, la ville a confié au Groupement Enfance Pour Tous - People and Baby, à compter du 1^{er} mai 2021, la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la structure multi accueil de la maison de la petite enfance.

Le contrat de délégation prévoit un volet financier afin d'assurer la rémunération du titulaire. Cette rémunération est, entre-autre, assurée par l'acquittement d'un prix pour les usagers du service public.

Ainsi, le titulaire doit calculer les tarifs horaires individuels applicables aux usagers sur la base du barème de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales intégrant la prestation de service unique. Il s'agit d'un tarif forfaitaire intégrant notamment les frais d'entretien, de restauration et prend en compte la composition et les ressources des familles. Aucune majoration ni minoration n'est autorisée.

Ce barème comporte un plancher et un plafond de revenus, révisables tous les ans par la CNAF.

Le plancher de ressources à prendre en compte s'élève à 705,27 €.

Le plafond de ressources est fixé pour l'année 2021 à 5 800 €.

Le titulaire du contrat de délégation de service public nous a fourni le projet de barème, inscrit en annexe du règlement de fonctionnement le 18 janvier 2021, élaboré en concertation avec les services de la ville et validé le 18 février 2021.

L'application de ce barème doit être approuvé par le Conseil municipal.

Aussi, le projet d'établissement a été présenté lors de la Commission Affaires scolaires - Petite enfance - Jeunesse - Culture réunie le mardi 30 mars 2021. Celle-ci a émis un avis favorable.

Il est demandé au Conseil municipal de de bien vouloir approuver l'application par le délégataire des barèmes CNAV pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

APPROUVE, à l'unanimité, l'application par le délégataire des barèmes CNAV pour l'année 2021.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il peut rajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour.

ADOPTE à l'unanimité.

15°) MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Exposé de Monsieur le Maire :

Le responsable des bâtiments et de la voirie a sollicité le trimestre dernier une mise en disponibilité pour convenances personnelles. Celle-ci lui a été accordée et son poste de technicien principal de 2ème classe est donc devenu vacant. Un recrutement sur un profil de poste similaire a été lancé en conséquence.

A l'issue de la procédure de recrutement, un candidat a été retenu qui possède le grade de technicien. Dans la mesure où nous ne disposons pas de poste vacant au tableau des effectifs sur ce grade, il est proposé au Conseil municipal de créer le poste nécessaire à la concrétisation de ce recrutement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal sur proposition de Monsieur le Maire,

DECIDE, à l'unanimité, la création d'un poste de technicien et de fixer la liste des emplois de la ville comme indiqué ci-dessus.

Emploi	Nombre total au 01/04/2021	Occupé au 01/04/2021	Vacant au 01/04/2021	Proposition CM du 14/04/2021	Nombre total Au 14/04/2021
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	32	24 + 1 TNC	6+1 TNC		32
Attaché principal (A)	1	0	1		1
Attaché (A)	5	4	1		5
Rédacteur principal de 1ère classe (B)	3	3	0		3
Rédacteur (B)	1	0	1		1
Adjoint administratif principal de 1ère classe (C3)	1	0	1		1
Adjoint administratif principal de 2º classe (C2)	7	5	2		7
	1 à TNC 28/35°	1	0		1
Adjoint administratif (C1)	12 à TC	12	0		12
	1 à TNC 17,5/35°	1	0		1
FILIÈRE TECHNIQUE	56	41 + 6 TNC	9	+1	57
Ingénieur (A)	1	1	0		1
Technicien principal de 1 ^{ère} classe (B)	1	1	0		1
Technicien principal de 2 ^{ème} classe (B)	1	0	1 (agent en dispo)		1
Technicien (B)	1	1	0	+1	2
Agent de maîtrise principal (C)	1	1	0		1
Agent de maîtrise (C)	2	2	0		2
Adjoint technique principal de 1ère classe (C3)	7	4	3		7
Adjoint technique principal de 2º classe (C2)	9	6	3		9
Adjoint technique (C1)	27 à TC	25	2		27
	3 à TNC 28/35°	3	0		3
	2 à TNC 21/35°	2	0		2
	1 à TNC 17,5/35°	1	0		1
FILIÈRE CULTURELLE	3	3	0	SHADING SECTION S	3
Adjoint du patrimoine ppal de 2 ^{eme} classe (C2)	1	1	0		1
Adjoint du patrimoine (C1)	2	2	0		2
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	8	7	1		8
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1ère classe (C3)	1	1	0		1
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2º classe (C2)	7	6	1		7
FILIÈRE SPORTIVE	2	2	0		2
Opérateur des activités physiques et sportives principal (C3)	2	2	0		2
FILIÈRE ANIMATION	12	10	2		12
Animateur principal de 1 ^{ère} classe (B)	2	2	0		2
Animateur principal de 2º classe (B)	1	0	1		1
Animateur (B)	3	3	0		3
Adjoint d'animation ppal de 2 ^{ème} classe (C2)	2	2	0		2
Adjoint d'animation (C1)	4	3	1		4
FILIÈRE SÉCURΠÉ	5	3	2		5
Chef de service de police municipale principal de 2º classe (B)	1	1	0		1
Brigadier-chef principal de police municipale (C)	1	0	1		1
Gardien-Brigadier de police municipale (C2)	3	2	1		3

Monsieur le Maire remercie l'assemblée pour la richesse du débat constructif qui va dans le sens de la démocratie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H04.

Ali BENYAHIA,

Vincent GAILLARD,

Maire*

Secrétaire

58